



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 163 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	66
A. Vue d'ensemble	66
B. Contributions non budgétisées	67
C. Gains d'efficacité	67
D. Taux de vacance	67
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	68
F. Formation	69
G. Services de détection des mines et de déminage	69
H. Autres activités relatives aux programmes	70
I. Projets à effet rapide	71
III. Analyse des variations	72



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	77
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	78
A.	Assemblée générale	78
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	89
Annexes		
I.	Définitions	94
II.	Organigrammes	96
Carte		98

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 1 122 939 000 dollars.

Ce budget est en augmentation de 7 305 100 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits de 1 115 633 900 dollars ouverts pour 2021/22.

Au cours de l'exercice, la MINUSS s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#), qui est de faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Mission concentrera son attention sur les activités suivantes : appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé ; renforcer la sécurité globale et contribuer à la création d'un environnement sûr et propice à des progrès politiques ; intensifier les initiatives civiles et politiques locales visant à promouvoir la coexistence pacifique et à mobiliser l'appui des populations à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; soutenir les institutions garantes de l'état de droit et promouvoir la responsabilisation et l'accès à la justice ; renforcer les partenariats stratégiques et favoriser une plus grande cohérence entre les partenaires internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties.

Le budget couvre le déploiement des effectifs suivants : 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 280 membres d'unités de police constituées, 923 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 445 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 451 Volontaires des Nations Unies, 8 emplois de temporaire et 88 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la MINUSS par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#) : a) protection des civils ; b) activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains ; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	537 285,2	527 924,6	507 492,2	(20 432,4)	(3,9)
Personnel civil	312 422,8	310 436,9	323 363,7	12 926,8	4,2
Dépenses opérationnelles	322 193,3	277 272,4	292 083,1	14 810,7	5,3
Montant brut	1 171 901,3	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7
Recettes provenant des contributions du personnel	27 314,8	26 224,1	27 371,4	1 147,3	4,4
Montant net	1 144 586,5	1 089 409,8	1 095 567,6	6 157,8	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 171 901,3	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2021/22	—	—	—	—	54	24	—	8	—	86
Effectif proposé 2022/23	—	—	—	—	55	24	1	8	—	88
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2021/22	242	16 758	733	1 280	113	250	—	67	—	19 443
Effectif proposé 2022/23	242	16 758	733	1 280	113	250	—	67	—	19 443
Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains										
Effectif approuvé 2021/22	—	—	—	—	64	78	—	42	—	184
Effectif proposé 2022/23	—	—	—	—	64	78	—	42	—	184
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2021/22	—	—	—	—	18	26	—	12	—	56
Effectif proposé 2022/23	—	—	—	—	18	26	—	12	—	56

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix										
Effectif approuvé 2021/22	—	—	—	—	38	18	—	12	88	156
Effectif proposé 2022/23	—	—	—	—	43	19	7	13	88	170
Appui										
Effectif approuvé 2021/22	—	—	—	—	613	1 045	16	309	—	1 983
Effectif proposé 2022/23	—	—	—	—	630	1 048	—	309	—	1 987
Total										
Effectif approuvé 2021/22	242	16 758	733	1 280	900	1 441	16	450	88	21 908
Effectif proposé 2022/23	242	16 758	733	1 280	923	1 445	8	451	88	21 928
Variation nette	—	—	—	—	23	4	(8)	1	—	20
^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé. ^b Administrateurs et agents des services généraux. ^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).										
Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.										

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2567 (2021).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Protection des civils ; Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains ; Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2021/22 est analysée pour chaque composante.
5. La Mission a son quartier général à Djouba, en trois endroits : à la Maison des Nations Unies et dans les complexes de Tomping et de Durupi. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et à Yei, 6 bases opérationnelles de compagnie et 3 à 6 bases opérationnelles temporaires en fonction des besoins opérationnels du moment.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Depuis que l'Accord revitalisé a été signé en 2018, son application a fait l'objet d'avancées notables, notamment en ce qui concerne la création des institutions de gouvernance aux niveaux des États et des collectivités locales, et le cessez-le-feu permanent continue d'être largement respecté. Il est toutefois prévu que la réalisation de certains critères de référence majeurs continuera d'accuser du retard durant l'exercice 2022/23, ce qui compliquera encore la poursuite du processus de paix en amont des élections, qui devraient avoir lieu à la fin de la période de transition dans le courant de l'exercice 2023/24. En particulier, l'Assemblée législative nationale provisoire et le Conseil des États ont certes été mis en place, mais le passage à la phase opérationnelle se fait lentement. L'élaboration de la constitution, la mise au point des dispositions transitoires de sécurité et la création de mécanismes de justice transitionnelle ont également pris du retard. Des progrès doivent être faits au regard

de ces critères de référence pour appuyer la planification et les préparatifs des élections générales.

7. À l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud, célébré le 9 juillet 2021, le Président, Salva Kiir, a souligné les progrès accomplis dans le pays à ce jour et réaffirmé la détermination du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à l'égard de la formation des forces unifiées nécessaires, qui demeure l'un des principaux critères de référence dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du processus de paix. Au cours de l'exercice 2022/23, étant donné que toutes les parties prenantes continuent d'œuvrer en faveur du processus de paix, les attentes seront grandes à l'égard des partenaires régionaux et internationaux, dont la MINUSS, qui devront apporter l'appui politique, technique et logistique nécessaire.

8. Un élément majeur du processus de paix pendant la période de transition est l'élaboration d'une constitution permanente. Cette démarche politique, la plus importante à laquelle le Gouvernement provisoire revitalisé doit s'atteler, fixe les conditions du futur processus électoral. Il faudra, à tout le moins, recueillir un large consensus au moyen d'une concertation politique sur plusieurs questions complexes et litigieuses afin de garantir un processus constitutionnel efficace, inclusif et participatif. En conséquence, la Mission devra user pleinement de ses bons offices, comme la médiation, la facilitation et l'appui technique, à l'appui de l'élaboration d'une constitution permanente. Elle devra, à cette fin, prévoir soigneusement l'enchaînement des activités et coordonner son action avec un vaste éventail de parties prenantes, dont les partis politiques, les chefs religieux et les représentants de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux.

9. D'importants travaux de planification et de préparation seront nécessaires au cours de l'exercice 2022/23 en vue de la tenue d'élections nationales libres, équitables et pacifiques durant l'exercice 2023/24. La Mission met actuellement sur pied une équipe d'assistance électorale intégrée, conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité lors de la réunion du Conseil du 27 octobre 2021 ([S/PRST/2021/20](#)), pour répondre aux besoins d'assistance immédiats. Parallèlement, elle continuera de définir et de planifier les ressources nécessaires à la tenue des élections à venir, sous réserve que le Gouvernement formule une demande d'aide à l'ONU.

10. La discorde politique, les divisions et les affrontements entre factions, la politisation des tensions locales et la persistance des violences intercommunautaires, aggravées par les pressions économiques, la versatilité de la volonté politique en matière d'extension de l'autorité de l'État, la réforme désordonnée du secteur de la sécurité et la manipulation des dynamiques locales par les acteurs politiques, continueront de définir l'environnement opérationnel et d'entraver la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, en particulier à l'échelle locale. Les phénomènes récurrents comme les inondations, la sécheresse et les invasions de criquets pèlerins, dont la fréquence et l'intensité ont vraisemblablement augmenté en raison des changements climatiques, accentueront également les tensions entre les communautés. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) aura probablement, au cours de l'exercice 2022/23 et au-delà, des conséquences économiques considérables qui s'ajouteront aux difficultés des populations, en particulier au niveau infranational. En outre, la situation des droits humains devra être surveillée de près, dans la mesure où les femmes et les enfants restent particulièrement vulnérables aux violations graves des droits humains, en dépit des progrès accomplis dans le processus de paix et de la diminution des faits de violence politique. Les graves violations des droits de l'enfant, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés,

ainsi que les violences sexuelles liées aux conflits commises contre des enfants, demeurent une grave source de préoccupation.

11. Compte tenu des préoccupations actuelles concernant la protection des civils face à la nature multiforme de la violence, en particulier la recrudescence des violences intercommunautaires et les graves violations des droits humains toujours observées dans certaines régions du pays, la MINUSS continuera d'aider le Gouvernement provisoire revitalisé à s'acquitter de sa mission principale, à savoir protéger les civils, grâce à un dispositif efficace d'alerte rapide et à l'augmentation de la mobilité et de la capacité de projection dans le pays. Il s'agira également de renforcer le climat de confiance et la stabilité dans les zones de retour. En outre, durant l'exercice 2022/23, la Mission devra intensifier ses activités relatives aux droits humains, à l'état de droit et aux affaires civiles afin de contribuer au règlement des conflits intracommunautaires et intercommunautaires, en particulier ceux motivés par la concurrence autour des ressources, et de concourir à la prévention et à l'atténuation des conflits plus généralement. À ce titre, elle apportera un appui technique et prendra d'autres mesures pour promouvoir une gouvernance inclusive et responsable, favoriser la cohésion sociale et permettre l'élargissement de l'espace politique et civique, dans le but de satisfaire aux principaux critères de référence et aux cibles associées en vue de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du processus de paix.

12. La présence de groupes armés non signataires de l'Accord revitalisé demeurera une autre menace pour la stabilité. Les efforts faits par les garants du processus de paix, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), pour associer ces groupes au processus ont été variables. Forte de ses avantages comparatifs, la Mission devra intensifier ses relations avec les acteurs régionaux afin de permettre la fourniture d'un appui plus cohérent et plus efficace en vue de la mise en œuvre du processus de paix, principalement dans le cadre des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général. En outre, elle continuera de faciliter le déroulement des missions de vérification menées par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, de travailler en coordination avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de promouvoir une plus grande cohérence entre les partenaires régionaux et internationaux pour faire avancer le processus de paix, notamment par des visites conjointes et des messages coordonnés.

13. La situation humanitaire reste désastreuse au Soudan du Sud, où l'on dénombre 8,3 millions de personnes dans le besoin et 2 millions de personnes déplacées, d'après les chiffres de décembre 2021. Cette situation devrait s'intensifier au cours de l'exercice 2022/23 en raison de la prolongation des crises macroéconomiques, des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et des violences intercommunautaires, exacerbées par les inondations, les sécheresses et d'autres phénomènes climatiques, qui contribueront à de nouveaux déplacements, à la perte de moyens de subsistance, au chômage et au manque d'accès à des services sociaux de base. Ainsi, les opérations humanitaires resteront intensives au cours de l'exercice, malgré diverses difficultés logistiques, financières et opérationnelles, et la Mission continuera d'apporter son concours, sur demande et dans les limites de ses moyens, pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

14. Dans le contexte esquissé ci-dessus, la MINUSS continuera, durant l'exercice 2022/23, de mettre en œuvre le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#) et qui s'articule autour des quatre piliers suivants : a) la protection des civils ; b) les activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains ; c) l'instauration des conditions

nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix.

15. Conformément au paragraphe 2 de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les activités exécutées au cours de l'exercice 2022/23 à l'appui du mandat auront pour but de faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé. La concrétisation de cette vision nécessitera l'établissement d'un environnement opérationnel favorable, l'intégration et la hiérarchisation efficaces de l'ensemble des ressources et des biens de la Mission, le renforcement de la coopération et de la coordination entre les entités du système des Nations Unies, ainsi qu'une collaboration et des échanges réguliers avec les homologues sud-soudanais et les organisations régionales et internationales.

16. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général et au plan d'action visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la MINUSS restera déterminée à promouvoir une stratégie politique cohérente, à améliorer la protection des civils, à assurer l'intégration stratégique et opérationnelle des activités menées, ainsi qu'à produire des résultats et à s'acquitter de son mandat de manière efficace et responsable. Elle continuera également de privilégier les solutions politiques, qui s'inscrivent dans une approche inclusive, fondée sur les droits, axée sur l'être humain et soucieuse des questions de genre, de promouvoir l'appropriation à l'échelle locale et de s'appuyer sur des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs sud-soudanais, régionaux et internationaux.

17. À cette fin, et sur la base de ses avancées précédentes et de ses avantages comparatifs, la MINUSS a articulé ses priorités stratégiques selon cinq pistes d'action : a) soutenir la mise en œuvre des critères de référence établis dans l'Accord revitalisé ; b) renforcer la sécurité globale et contribuer à la création d'un environnement sûr et propice à des progrès politiques ; c) intensifier les initiatives civiles et politiques locales visant à promouvoir la coexistence pacifique et à mobiliser l'appui des populations à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; d) soutenir les institutions garantes de l'état de droit et promouvoir la responsabilisation et l'accès à la justice ; e) renforcer les partenariats stratégiques et favoriser une plus grande cohérence entre les partenaires internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties. Pour concrétiser ces priorités, la Mission poursuivra de nouvelles pistes d'action et de sensibilisation à l'appui du processus de paix et de la mise en œuvre des critères de référence énoncés dans l'Accord revitalisé, intensifiera ses activités d'assistance politique et technique auprès du Gouvernement provisoire revitalisé et mobilisera le soutien de la communauté internationale. En outre, elle améliorera la mobilité de son personnel en tenue, consolidera l'approche civilo-militaire intégrée en matière de protection, se rapprochera des communautés en conflit et encouragera la participation inclusive et réelle de tous les Sud-Soudanais au processus politique. Toutes ces mesures seront complétées par des initiatives visant à étayer l'état de droit et à faire avancer les réformes juridiques qui revêtent une importance cruciale pour renforcer la responsabilité individuelle et institutionnelle et mettre en place les institutions de justice transitionnelle.

18. Sur la base de la vision stratégique et des priorités énoncées, la Mission continue d'affiner ses plans opérationnels pour les trois prochaines années. Dans ce contexte, la Mission reste déterminée à amplifier les retombées de son action sur le terrain et à recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées, en exécutant des activités d'évaluation et de coordination intégrées,

notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Ce système, qui fait l'objet d'un déploiement progressif, permet à la MINUSS de se concentrer davantage sur les grandes priorités et les activités qui ont le plus d'effet, compte tenu des dernières analyses du contexte local, des parties prenantes et des nouvelles perspectives. Au fur et à mesure du déploiement du Système dans les années à venir, et sur la base des enseignements tirés des évaluations menées au cours des deux dernières années, la MINUSS renforcera probablement les convergences entre le Système et les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour renforcer le suivi de sa performance globale au regard de l'exécution de son mandat.

19. Grâce à la création du forum de coordination de haut niveau, la MINUSS et le Gouvernement provisoire revitalisé ont accompli d'importants progrès pour améliorer la communication et la coordination entre la Mission et les responsables de l'administration et des forces de sécurité sud-soudanaises, à l'appui des opérations menées par la Mission, si bien que le nombre de refus d'accès a nettement diminué et que la liberté de circulation des effectifs de la Mission s'est améliorée. En parallèle, du fait de la pandémie de COVID-19, la Mission devra encore s'employer, en trouvant le juste équilibre, à exécuter les tâches prescrites et les activités d'appui primordiales tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. De manière plus générale, les conditions opérationnelles au Soudan du Sud demeurent précaires et, compte tenu de l'évolution rapide des menaces et des risques pesant sur son personnel, la Mission devra rester vigilante et maintenir sa capacité à protéger ses effectifs.

Activités d'appui de la Mission

20. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS maintiendra et améliorera l'appui administratif et logistique apporté aux activités prévues ainsi qu'aux nouvelles activités en fournissant des services de manière efficace et efficiente, en rationalisant les processus, en améliorant les contrôles internes et en adhérant à de solides principes de supervision et de responsabilisation.

21. La Mission continuera de mettre en œuvre les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, notamment en développant les capacités du Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida, créé durant l'exercice 2021/22, qui élargira l'accès aux programmes d'assurance maladie et de prestations sociales, fera mieux connaître leur existence et améliorera ainsi la sécurité du personnel. Ce nouveau groupe renforcera les capacités médicales de la Mission et créera des synergies dans le domaine du soutien sanitaire des forces face aux épidémies de maladies infectieuses.

22. Sachant que la pandémie de COVID-19 pourrait perdurer au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS maintiendra les mesures mises en place pour atténuer une éventuelle flambée des cas. En raison de l'émergence continue de variants et de la menace d'une quatrième vague de cas positifs parmi le personnel de la Mission, il convient de conserver la totalité des capacités médicales existantes et de renforcer certains dispositifs d'intervention à l'aide de nouvelles méthodes de prévention, de contrôle et de gestion des cas critiques. Dans le cadre des mesures sanitaires visant à limiter la gravité de la pandémie de COVID-19, la Mission exploitera et entretiendra des centres de production d'oxygène et recourra à des services de laboratoire modernes dans plusieurs de ses sites.

23. La Mission entreprendra des travaux de toute urgence pour rénover les logements délabrés et construire les équipements sociaux qui font le plus défaut, en particulier dans les bureaux locaux éloignés. La remise en état prévue des installations a été constamment retardée en raison de la pandémie de COVID-19, et certaines

installations ont été détériorées à la suite des inondations extraordinaires qui ont frappé le Soudan du Sud ces deux dernières années. En outre, la MINUSS continuera de remettre progressivement en état ses infrastructures et son matériel vétustes afin de veiller de manière systématique au respect des normes d'hébergement en son sein. En plus de fournir des services d'ingénierie essentiels et de mettre à disposition des infrastructures de sécurité dans les camps, comme des clôtures d'enceinte et des tours de guet, elle continuera de développer les infrastructures nécessaires à la conduite de ses activités, notamment les routes internes et les principaux itinéraires de ravitaillement, sans lesquels il serait impossible d'accueillir le personnel militaire, civil et de police et de lui fournir des services essentiels.

24. Le projet de budget pour 2022/23 inclut les deux initiatives ci-après, dont le coût est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) la construction d'entrepôts en acier laminé dans plusieurs sites de la Mission (1,0 million de dollars) ; b) la remise en état du réseau d'évacuation des eaux du complexe de la MINUSS à Tomping (1,0 million de dollars).

25. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, la MINUSS adoptera des principes de gouvernance des données qui favoriseront une utilisation plus large des analyses et des données dans toutes les fonctions d'appui à la Mission, et elle continuera d'élargir sa palette de tableaux de bord de gestion et d'outils d'analyse et de production de rapports, mis au point en interne pour assurer une gestion solide des ressources.

26. S'agissant des opérations d'achat, la principale initiative consistera à mettre à profit l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja, qui devrait permettre de mieux définir les biens et les services nécessaires et qui garantira l'efficacité du processus d'approvisionnement et de livraison. La MINUSS renforcera le cadre d'apprentissage relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer les connaissances et les compétences en la matière au sein du pilier et mettra en œuvre un dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement. Ce dernier permettra, d'une part, de mener à bien des analyses reposant sur des données factuelles en vue de l'amélioration des résultats de la chaîne d'approvisionnement intégrée et, d'autre part, d'optimiser les attributs liés aux services aux clients, comme la réactivité, la fiabilité, l'exécution des commandes et l'agilité.

27. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement et aux fins de la réalisation des objectifs du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), la Mission s'efforcera d'accroître la part d'énergie utilisée provenant de sources renouvelables. À cet effet, des mesures d'efficacité ciblant les centres de production d'énergie non renouvelable seront mises en œuvre, notamment la synchronisation du parc de groupes électrogènes appartenant aux contingents à l'échelle de la Mission et la mise en place d'un projet pilote visant à établir le premier contrat de la Mission portant sur l'achat d'énergie solaire. Pour compléter ces efforts, la Mission prévoit de recourir davantage aux technologies de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain afin de suivre la consommation d'eau et d'énergie dans l'ensemble de sa zone d'opérations.

28. Après avoir réussi à maîtriser les principaux facteurs de risques liés aux eaux usées au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera de consolider et de renforcer ses systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, notamment en poursuivant le remplacement des fosses septiques de fortune par des systèmes spécialisés de fosses septiques préfabriquées et en menant des projets de grande envergure visant à améliorer les systèmes de drainage et la gestion des eaux pluviales dans les camps de Tomping, Bour et Akobo, qui présentent un risque élevé

d'inondations fréquentes. En outre, elle continuera d'investir afin d'agrandir ses déchetteries dans les principaux bureaux locaux et d'y installer du matériel d'incinération de grande capacité conforme aux normes de l'Union européenne pour le compostage des déchets organiques et l'extrusion du plastique.

29. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et compte tenu de la nécessité de renforcer la mobilité des forces, la MINUSS poursuit la mise en œuvre d'initiatives visant à développer les capacités de projection de forces, notamment en prolongeant l'évaluation de la mobilité terrestre des véhicules tout-terrain durant l'exercice 2022/23. Sous réserve que ce dispositif s'avère efficace et permette de faire des économies, il pourrait être pleinement intégré dans les zones d'opérations où il sera jugé approprié. De même, au cours de l'exercice 2022/23, la Mission recourra plus largement à un poste de mouillage de barges, mis en place au cours de l'exercice 2021/22 et également utilisé à des fins commerciales, dans le but d'effectuer des patrouilles fluviales de longue distance. En parallèle, elle examinera les avantages opérationnels du recours à un navire de servitude autopropulsé, qui pourrait permettre à une unité maritime de patrouiller sur 1 200 kilomètres de voies navigables et ainsi d'atteindre des zones à risque qui sont inaccessibles par la route. Ce navire renforcera les capacités de l'unité maritime en ce qui concerne la protection des forces, les patrouilles de sécurité, les évacuations sanitaires primaires, la recherche et le sauvetage, le renflouage, la reconnaissance, le réapprovisionnement logistique et le transport du personnel dans sa zone d'opérations.

30. Dans les limites de l'effectif maximum autorisé par le Conseil de sécurité, à savoir 17 000 militaires et 2 101 policiers, agents de l'administration pénitentiaire inclus, la MINUSS maintiendra au même niveau sa dotation globale en agents en tenue, afin d'être à même de s'acquitter des tâches plus larges de protection des civils prescrites dans son mandat sans plus avoir à se concentrer sur les anciens sites de protection des civils. À cet égard, elle prévoit de déployer en moyenne 13 297 membres de contingents (infanterie et unités de soutien), 431 officiers d'état-major et 235 observateurs militaires, ainsi que 850 membres d'unités de police constituées, 704 membres de la police des Nations Unies et 42 membres du personnel fournis par des gouvernements pour l'exercice 2022/23. Les niveaux moyens de déploiement des membres d'unités de police constituées sont en hausse de 25 % par rapport aux effectifs approuvés en 2021/22 en raison de l'annulation du rapatriement de deux unités de police constituées de Malakal et de Bentiu. Cette situation tient principalement à l'évolution des besoins opérationnels, et notamment à la nécessité de maintenir une présence constante sur le site de protection des civils de Malakal et de conserver des capacités résiduelles à Bentiu pour faire face aux conditions de sécurité fragiles dans l'ancien site de protection des civils. Elle s'explique également par le fait qu'il est prévu d'augmenter le nombre d'activités menées par le personnel en tenue en 2022/23, en prévision des élections qui se dérouleront durant l'exercice 2023/24.

31. Il est proposé de créer, au cours de l'exercice 2022/23, 20 postes ou emplois de temporaire, à savoir 7 sept postes soumis à recrutement international, 4 postes soumis à recrutement national, 8 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, afin de permettre à la Mission d'entreprendre des activités de fond cruciales, à l'appui notamment de l'élaboration de la constitution, du processus électoral et de l'état de droit, et de maintenir, au Groupe des opérations aériennes de la MINUSS à Entebbe, les fonctions essentielles dans le domaine de l'aviation qui étaient auparavant assumées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la Base d'appui d'Entebbe. De plus, la Mission a analysé la configuration actuelle de ses effectifs, y compris les postes qui sont vacants depuis

longtemps, et propose de combler les lacunes existantes en matière de capacité en définissant de nouvelles priorités pour les effectifs civils approuvés et en formalisant les arrangements provisoires au moyen du transfert, de la transformation ou de la réaffectation de certaines fonctions, comme exposé dans le détail dans le présent rapport. Il est notamment proposé de transformer 16 emplois de temporaire de la Section de la sécurité et de la sûreté en postes permanents.

32. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2022/23 s'élève à 1 122 939 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 305 100 dollars (0,7 %) par rapport au budget approuvé pour 2021/22 (1 115 633 900 dollars). Cette augmentation s'explique par l'accroissement des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles, qui tient principalement à la hausse des prix du carburant, et par la hausse des crédits demandés au titre du personnel civil, qui est essentiellement due à la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international. Elle est toutefois en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police, qui tient à la baisse du montant de l'indemnité de subsistance.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

33. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS renforcera les partenariats stratégiques et favorisera une plus grande cohérence entre les partenaires internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties. Elle demeure particulièrement bien placée pour coordonner l'appui international, la fourniture d'une aide et de conseils techniques au Gouvernement provisoire revitalisé et les activités impulsées par l'IGAD en vue de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. À cette fin, elle usera de son pouvoir fédérateur pour rassembler toutes les parties prenantes, dont l'IGAD, l'Union africaine, la Troïka et l'ensemble de la communauté internationale, et assurer la coordination des interventions prioritaires à l'appui du processus de paix. Elle continuera d'organiser des réunions d'information à l'intention des membres du corps diplomatique et de coordonner son action avec les partenaires régionaux et sous-régionaux pour garantir une approche unifiée de la transition au Soudan du Sud, en mettant à disposition et en mobilisant les ressources nécessaires à l'exécution des tâches prioritaires.

34. La Mission coopérera avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, ainsi qu'avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud. La Mission continuera également de collaborer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne pleinement fonctionnel, grâce à un soutien logistique et opérationnel et à un appui dans les domaines de la sécurité et des communications.

35. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestations et voyages officiels, traitement des demandes de prestation (relatives, entre autres, aux indemnités pour frais d'études et aux demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et transports et contrôle des mouvements.

36. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : établissement de plans conjoints d'achats régionaux,

élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

37. Pour l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de placer la coordination à l'échelle du système ainsi que la planification et la programmation intégrées au premier rang de ses priorités, de manière à renforcer la cohérence et l'effet des actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en favorisant la complémentarité des activités prescrites et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le Soudan du Sud pour la période 2023-2025, qui est en cours d'élaboration. La Mission contribue à l'analyse commune de pays et maintient une participation active à la définition des grandes priorités et des résultats concrets qui éclaireront les activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud.

38. La MINUSS continuera de collaborer avec les partenaires concernés pour veiller à la cohérence stratégique des activités menées dans les domaines prioritaires. En outre, elle poursuivra sa collaboration au niveau opérationnel avec les partenaires de développement et de l'aide humanitaire, grâce à l'exécution de programmes conjoints et de programmes locaux qui permettront de resserrer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et de préserver la dynamique d'appui au relèvement et à la résilience. Ces programmes porteront sur les domaines suivants : l'appui au retour de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées ; la protection des civils, et plus particulièrement des femmes et des enfants ; la promotion de l'égalité des genres et de la participation des femmes à des postes de direction et à la prise de décisions ; l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé.

39. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud veilleront, par l'intermédiaire du groupe de travail des Nations Unies sur le climat au Soudan du Sud, à mettre au point des stratégies de gestion et d'atténuation des risques de sécurité liés au climat et à consolider les liens de partenariat entre le Gouvernement et les organisations régionales pour aider les autorités nationales à se doter de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de systèmes d'alerte et d'intervention rapides. En parallèle, la Mission mènera auprès des populations des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'égard des initiatives locales de gestion des risques environnementaux.

40. Pour faire progresser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et notamment stimuler la création d'emplois, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud s'attacheront, par l'intermédiaire du Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes, à renforcer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies, à l'appui de la politique nationale de développement de la jeunesse adoptée en 2019.

41. Suivant le même *modus operandi*, la Mission continuera de coopérer étroitement avec les partenaires œuvrant dans les domaines de l'action humanitaire et de la protection afin de repérer et de gérer les grandes menaces en matière de protection, de favoriser les retours en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées et d'assurer la fourniture d'une aide humanitaire dans un plus large périmètre. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action

humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire national.

42. Le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud, mis en place par la Mission en 2018 en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, continue de se développer comme un espace d'échange constructif qui permet à de multiples acteurs de mettre à profit leurs avantages comparatifs, leurs compétences et leur expertise en vue de la réalisation d'objectifs communs de consolidation de la paix et de développement. Cette approche stratégique fait intervenir le pouvoir mobilisateur de la Mission en matière d'action politique et de consolidation de la paix et s'appuie sur son influence politique et ses capacités de médiation diplomatique à l'appui de l'obtention des résultats fixés pour les programmes à l'échelle du système ; elle permet de poser des bases plus solides en vue de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et favorise la création d'environnements politiques et sécuritaires stables, dans lesquels il est possible de lancer des programmes plus poussés de renforcement de la résilience, tout en favorisant les possibilités de relèvement et de développement. Né d'une initiative conjointe entre la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, le fonds d'affectation spéciale contribue à la mobilisation stratégique et à l'harmonisation des efforts de consolidation de la paix menés à l'échelle du système des Nations Unies de manière cohérente et concertée.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

43. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2021/22	1	1	3	2	2	9	3	—	12
Postes proposés 2022/23	1	1	3	2	2	9	3	—	12
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2021/22	—	—	1	—	2	3	2	1	6
Postes proposés 2022/23	—	—	1	—	2	3	2	1	6
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2021/22	—	1	2	2	3	8	4	1	13

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2022/23	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui opérationnel									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2022/23	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2022/23	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2021/22	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2022/23	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2021/22	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Postes proposés 2022/23	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2021/22	–	1	4	1	2	8	4	2	14
Postes proposés 2022/23	–	1	3	1	2	7	4	2	13
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2021/22	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2022/23	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2021/22	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2022/23	1	–	4	2	2	9	2	–	11
Variation nette	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Total partiel [Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]									
Postes approuvés 2021/22	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2022/23	1	–	5	2	2	10	2	–	12
Variation nette	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2021/22	3	3	19	14	15	54	24	8	86
Postes proposés 2022/23	3	3	20	14	15	55	24	8	87
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22									
	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23									
	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total									
Postes approuvés 2021/22	3	3	19	14	15	54	24	8	86
Postes proposés 2022/23	3	3	21	14	15	56	24	8	88
Variation nette	–	–	2	–	–	2	–	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi

45. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2

Changements proposés : direction exécutive et administration

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Équipe déontologie et discipline	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	Création	1	P-5 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
	Transfert	1	P-5	Origine : Équipe déontologie et discipline

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
	Transfert	1	P-5	Origine : Division des affaires politiques (composante 4)
Total		2		

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

46. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit des services à la MINUSS dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre établi en 2014 entre l'ONU et l'UNOPS. Dans son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines (2019/152), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que le Service de la lutte antimines renforce son environnement de contrôle et améliore le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré les conclusions du Bureau des services de contrôle interne et, dans son audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/75/5 (Vol. II)] réalisé en 2020, a demandé au Service de la lutte antimines d'être moins dépendant de l'UNOPS, d'accroître sa présence et sa connaissance du terrain, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer qu'il présente un bon rapport coût/efficacité. À cet égard, il est proposé de faire apparaître dans le tableau d'effectifs de la Mission la personne responsable de la composante Lutte antimines de la Mission, au lieu d'inscrire le montant correspondant à la rubrique Fournitures, services et matériel divers comme cela se faisait auparavant à l'UNOPS. Grâce à la nouvelle approche proposée, le Service de la lutte antimines sera directement responsable de l'évaluation des menaces, de la conception et du suivi des programmes et de la représentation auprès des dirigeants des missions et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Les coûts afférents à l'emploi de temporaire qu'il est proposé de créer sont compensés par une diminution des dépenses de fonctionnement à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

47. En conséquence, il est proposé de créer un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le ou la titulaire dirigera le programme de lutte antimines de la MINUSS. Cette personne sera responsable, entre autres, de la conception de la stratégie relative au programme de lutte antimines de la MINUSS, de la planification stratégique et opérationnelle, de l'élaboration et de l'exécution des mesures à prendre face aux menaces, de la fourniture de conseils à la direction de la Mission, de l'appui aux initiatives de sensibilisation et du dialogue avec les autorités locales associées à la lutte antimines. Elle supervisera aussi les prestations et la performance des partenaires de réalisation.

48. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe des droits des victimes (P-5), relevant actuellement de l'Équipe déontologie et discipline, au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) afin de renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système, le dispositif global d'assistance et les mécanismes de suivi. Cette personne apporte son concours à la Défenseuse des droits des victimes, en poste au Siège de l'ONU, au Représentant spécial ainsi qu'au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et

Coordonnateur de l'action humanitaire) en contribuant, à l'échelle du système des Nations Unies, à suivre, à superviser et à coordonner la vision stratégique du Secrétaire général à l'égard de l'aide aux victimes.

49. Le transfert proposé vise à éloigner les risques susceptibles d'empêcher que les parties prenantes de la Mission et les acteurs œuvrant dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, à savoir la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies et les équipes humanitaires et de développement, appliquent l'approche concertée demandée par le Secrétaire général pour assurer l'exécution durable d'initiatives collectives d'aide aux victimes. Dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général, le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles exige la mise en œuvre d'efforts soutenus et encourage l'harmonisation et la cohérence de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies. Cela suppose de coordonner et de mettre en place des mécanismes, des procédures, des protocoles normalisés et des outils communs pour l'aide aux victimes. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est chargé d'établir et de maintenir des mesures d'appui aux victimes et de superviser le dispositif national d'aide aux victimes qui ne relève d'aucune entité, mais englobe le système des Nations Unies et les intervenants humanitaires à l'échelle du pays. Le transfert proposé du poste de spécialiste hors classe des droits des victimes au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) viendra consolider cette démarche.

50. Il est en outre proposé de transférer un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5), actuellement rattaché à la Division des affaires politiques, au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour renforcer les capacités et le leadership stratégique du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), l'objectif étant de garantir le déroulement efficace et la gestion intégrée des activités de la Mission et de favoriser la création de synergies productives avec les partenaires du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix.

51. Compte tenu de la situation actuelle, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) doit de plus en plus assurer la coordination des initiatives, notamment celles visant l'instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, veiller à la concordance des activités avec la vision stratégique du Secrétaire général et trouver des moyens de renforcer l'impact de la Mission. Le rôle de chef de file stratégique du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour ce qui est de mobiliser et d'harmoniser les efforts de consolidation de la paix à l'échelle du système des Nations Unies de manière cohérente et solidaire prendra une importance accrue, alourdissant considérablement la charge de travail en ce qui concerne les politiques et les partenariats stratégiques. Les retours au Soudan du Sud devraient se poursuivre à des niveaux relativement élevés et même s'intensifier au cours de la période précédant les élections, d'où la nécessité d'étoffer les activités de liaison et de coordination avec les partenaires concernés pour favoriser la mise en œuvre du programme d'action global en faveur du retour et de la réintégration des populations et assurer la protection des civils grâce au dialogue entretenu avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies. L'attaché(e) de liaison (hors classe) aidera les

responsables de la Mission à renforcer la cohérence des politiques et à traduire l'intention et l'orientation des politiques en tâches et priorités viables, de manière à imprimer un nouvel élan en vue de la réalisation des résultats et des effets escomptés, notamment à l'égard des chapitres III et IV de l'Accord revitalisé. Cette personne veillera également à ce que la Mission dispose de la capacité et de l'expertise nécessaires pour combler les lacunes relevées en matière de coordination stratégique. Les fonctions correspondant au poste à transférer seront réparties entre les autres fonctionnaires de la Division des affaires politiques.

Composante 1 : protection des civils

52. La Mission continuera d'intégrer la protection des civils dans toutes ses activités en collaborant avec les parties prenantes dans le cadre des trois volets suivants : la protection par la voie du dialogue et la concertation (premier volet) ; la fourniture d'une protection physique (deuxième volet) ; l'instauration d'un environnement protecteur (troisième volet). Au niveau national, la Mission axera ses activités de protection sur l'appui au maintien du cessez-le-feu permanent dans tout le Soudan du Sud en renforçant ses capacités d'appréciation de la situation, en favorisant l'action politique, en usant de ses bons offices et en coopérant avec les organes de contrôle, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Au niveau infranational, les activités porteront sur la dynamique des conflits à l'échelon local et sur la persistance de la violence intercommunautaire.

53. Dans le cadre de sa stratégie globale de protection des civils, la Mission continuera de tenir compte des questions de genre dans toutes ses activités, en mettant l'accent sur les besoins de protection et les droits des femmes et des filles et sur la promotion d'une plus grande participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, conformément aux diverses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

54. Dans le droit fil de la vision stratégique triennale, la Mission œuvrera pour aider plus efficacement les institutions nationales garantes de l'état de droit à élargir l'accès à la justice aux niveaux national et infranational. À cette fin, elle appuiera des réformes juridiques essentielles en vue du renforcement de la responsabilité individuelle et institutionnelle, elle renforcera les liens entre les différents maillons de la chaîne judiciaire, y compris avec les établissements pénitentiaires, pour accroître la prestation de services et promouvoir la responsabilisation, et elle facilitera la tenue de consultations publiques constructives sur des réformes juridiques et stratégiques, notamment sur l'indépendance de la magistrature, la surveillance publique et le règlement efficace des litiges concernant le logement, les terres et la propriété. En poursuivant ses efforts dans ces domaines, elle promeut un appareil judiciaire solide et intégré, qui contribue de manière essentielle à assurer la protection des civils, à briser le cycle de la violence, à demander des comptes à ceux qui sabotent la paix, ainsi qu'à favoriser une culture de la responsabilité face à la violence et aux violations des droits humains qui sapent la paix et la stabilité.

55. La MINUSS continuera de soutenir des initiatives stratégiques visant à instaurer un climat de confiance grâce à ses bons offices dans 10 bureaux locaux et aidera les institutions infranationales à promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation afin de renforcer la cohésion sociale et de reconstruire les structures sociales. Faisant fond sur les progrès accomplis dans le cadre du forum des gouverneurs, des forums locaux et des forums des commissaires de comté au chapitre de la mise en œuvre du processus de paix, la Mission continuera de renforcer les structures de paix

communautaires et les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales.

56. La Mission poursuivra son action tendant à mettre en œuvre des dispositions transitoires de sécurité et à favoriser la transformation du secteur de la sécurité sous l'impulsion des acteurs nationaux, afin d'assurer le contrôle civil et de rétablir la confiance entre la population et les institutions chargées de la sécurité. Néanmoins, l'absence persistante de progrès notables concernant les dispositions transitoires de sécurité, notamment le cadre régissant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pourrait mettre en péril la viabilité de l'Accord revitalisé et compromettre les préparatifs des élections. À cet égard, la MINUSS renforcera sa capacité à apporter une assistance technique et à coordonner l'élaboration de stratégies innovantes de lutte contre la violence de proximité afin d'ouvrir la voie à un processus inclusif de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Étant donné qu'aucune réforme réelle ou durable ne peut aboutir sans volonté politique, la composante État de droit de la Mission aidera les parties prenantes à parvenir à un consensus sur l'établissement d'un cadre stratégique viable. Parallèlement, elle continuera d'appuyer l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour professionnaliser les institutions du secteur de la sécurité, en menant des activités d'appui technique et de renforcement des capacités dans les domaines transversaux que sont les droits humains, l'égalité des genres, l'état de droit et l'application du principe de responsabilité.

57. La force de la MINUSS s'emploiera à anticiper, à décourager et à combattre les actes de violence, le cas échéant, pour protéger les civils grâce à un dispositif efficace d'alerte rapide et à une capacité de mobilité et de projection accrue dans tout le pays. Elle continuera d'étendre ses opérations en déployant des forces à titre préventif et en organisant des patrouilles avec souplesse pour répondre aux préoccupations en matière de protection dans des zones traditionnellement en proie à des conflits communautaires et à des situations de violence organisée. Du fait de la reconversion de la plupart des sites de protection des civils, la Mission a pu mettre en place de nouvelles bases opérationnelles temporaires dans le cadre des opérations menées selon un modèle en étoile, afin de stabiliser les régions sujettes aux conflits et de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Cette approche mobile se poursuivra et s'intensifiera au cours de l'exercice 2022/23 pour permettre à la composante militaire de fonctionner tout au long de l'année, en particulier pendant la saison des pluies, et d'intervenir dans d'autres zones du pays. De plus, la police des Nations Unies élargira sa perspective stratégique pour renforcer sa présence en dehors des anciens sites de protection des civils, notamment dans les zones de retour, grâce à l'organisation de patrouilles coordonnées et au partage de locaux avec la Police nationale sud-soudanaise, et accentuera sa coopération avec cette dernière pour améliorer les capacités et les compétences des agents et agents de police en leur offrant une assistance technique et des conseils en matière de police de proximité, conformément au plan stratégique national quinquennal pour le maintien de l'ordre (2020-2024). Elle maintiendra son niveau de déploiement actuel pour faire progresser ces deux priorités et se préparer à une intensification de l'appui à apporter à la Police nationale sud-soudanaise dans la période précédant les élections à venir, tout en conservant une certaine souplesse en cas d'atteintes graves à la sécurité.

58. Alors que de nouveaux déplacements ont eu lieu du fait de l'insécurité et des inondations récemment survenues dans diverses régions du pays, les retours spontanés de réfugiés en provenance de pays voisins et de personnes déplacées à l'intérieur du pays se sont poursuivis. Les retours devraient également augmenter à mesure que la perspective d'élections pacifiques se concrétise. Les personnes de retour et celles qui envisagent de revenir dans le pays continueront de se heurter à des

obstacles, notamment à des problèmes non réglés en matière d'accès à la terre, de logement et de propriété, à la présence d'engins explosifs, ainsi qu'au manque de services de base et de moyens de subsistance. La Mission continuera d'appuyer l'action menée par le Gouvernement provisoire revitalisé pour promouvoir des solutions durables à l'égard des personnes déplacées, notamment celles se trouvant sur ses anciens et actuels sites de protection des civils, et des personnes de retour au Soudan du Sud, en étroite coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs œuvrant dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et dans le droit fil de la stratégie nationale de recherche de solutions durables et du plan d'action pour les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil (2020).

59. La Mission continuera également de mener des opérations de déminage pour que les personnes déplacées puissent circuler sans danger et se réinstaller dans les zones de retour, et elle contribuera à promouvoir la liberté de circulation, la sécurité, la réintégration et la coexistence.

60. La MINUSS poursuivra sa collaboration avec les partenaires de la protection de l'enfance pour remédier aux violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé au Soudan du Sud. Elle continuera d'apporter son concours aux missions de vérification conjointes pour lutter contre les violations graves des droits de l'enfant dans les casernes militaires et les zones de cantonnement. Elle appuiera en outre le renforcement des capacités de toutes les parties au conflit, dont les forces non étatiques et les groupes armés.

61. La MINUSS assurera la protection des civils de manière coordonnée et intégrée, en collaboration avec les partenaires œuvrant dans les domaines de l'action humanitaire et de la protection et dans le droit fil des activités de relèvement, de stabilisation et de développement et des initiatives menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, telles que le Partenariat pour le relèvement et la résilience et le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, afin de garantir une action concertée à l'échelle du système et de produire des résultats durables.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques	1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2020/21 : 148 ; 2021/22 : 155 ; 2022/23 : 160) 1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2020/21 : 838 réunions ; 2021/22 : 770 réunions ; 2022/23 : 780 réunions)

Produits

- Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelle nationale par le Gouvernement provisoire revitalisé pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils
- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des personnes déplacées : organisation de 12 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des

comités, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour

- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale : 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles
- Appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits ou forums de dialogue mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix et de la gestion durable de l'environnement
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire revitalisé, des partis politiques, des cabinets du Président et des vice-présidents, et des ministères concernés, ainsi qu'avec des membres du groupe parlementaire des femmes, des éléments intéressés de l'opposition, des acteurs de la société civile et des chefs traditionnels
- Organisation, au niveau national, de 4 ateliers consultatifs avec les autorités publiques, dont des institutions du secteur de la sécurité et des acteurs de la société civile, sur les thèmes suivants : la création d'un réseau national de femmes du secteur de la sécurité ; l'établissement d'une liste des effectifs féminins du secteur de la sécurité ; le renforcement de la capacité des policiers locaux et des agents de l'administration pénitentiaire à tenir compte des questions de genre, à réprimer efficacement les violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'à proposer aux détenus et aux gardiens des stages de sensibilisation et à soutenir leurs démarches en vue de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Organisation, au niveau infranational, de 10 ateliers à l'occasion de la Journée internationale des femmes et de 10 ateliers dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », afin d'optimiser l'action menée par la Mission pour atténuer les risques de violence sexuelle et fondée sur le genre et sensibiliser la population à la prévention de ce fléau et à la prise en charge des victimes
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution d'ordres et de plans d'action concernant la violence sexuelle liée aux conflits, conformément aux engagements officiels qui ont été pris, notamment l'application des dispositions énoncées dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, publié en octobre 2014, dans le communiqué publié unilatéralement, en décembre 2014, par le Président et commandant en chef du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, ainsi que dans le plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud (plan d'action commun)
- Dialogue avec les comités de haut niveau et les comités techniques et fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique à ces comités : organisation de 2 réunions ministérielles et de 12 réunions des comités techniques nationaux sur les questions de protection de l'enfance aux fins de l'exécution du plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud
- Organisation d'une conférence nationale sur les enfants touchés par le conflit armé afin de trouver des solutions communes avec diverses parties prenantes pour une meilleure protection des enfants et de mettre au point des mesures de prévention durables
- Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments en uniforme et favorisent l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réintégration volontaires des personnes déplacées), qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège de l'ONU et de la MINUSS et auprès d'organes de presse externes ; b) la conception et l'organisation de 60 manifestations ou activités de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud, au niveau des collectivités, sur les plateformes en ligne ou à la radio ; c) 6 conférences de presse de la MINUSS ; d) la

diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix, y compris un programme hebdomadaire d'une heure sur Radio Miraya consacré aux artisans de la paix

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles au Soudan du Sud (2020/21 : 4 225 ; 2021/22 : 3 500 ; 2022/23 : 3 000)

1.2.2 Nombre de cas signalés et confirmés au moyen des mécanismes de surveillance et de signalement et des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, à l'appui de la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence fondée sur le genre (2020/21 : 17 ; 2021/22 : 17 ; 2022/23 : 17)

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et d'engins non explosés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2020/21 : 1 411 ; 2021/22 : 1 000 ; 2022/23 : 1 000)

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention tenant compte des questions de genre et associant toutes les composantes concernées de la Mission
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation
- 4 032 jours-personnes de patrouilles d'unités pour protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, l'objectif étant d'instaurer des conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré et sans risque des personnes déplacées et des réfugiés, en effectuant des patrouilles mobiles en étoile (14 compagnies enregistrant 24 jours de patrouille mobile par mois pendant 12 mois)
- 360 jours de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la mission (30 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)
- 1 200 jours-personnes de patrouilles d'unités menées par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées (10 jours-personnes de patrouille pour chacun des 10 bureaux locaux pendant 12 mois) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'entretenir le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations destinées à alimenter les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits
- 180 jours-personnes de patrouilles effectuées par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil Blanc, en assurant la protection et le transport des patrouilles intégrées de la MINUSS et en menant des opérations de recherche et sauvetage, d'évacuation sanitaire et d'assistance (10 patrouilles ordinaires par mois pendant 12 mois et 10 patrouilles par mois pendant 6 mois durant la saison des pluies)

- Exécution de 20 projets à effet rapide visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones fortement touchées par les violences intercommunautaires et les déplacements en soutenant les entités garantes de la sécurité, de la justice et des droits humains, de manière à améliorer l'accès aux mécanismes de protection et de responsabilisation, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, dans le cadre de l'appui au processus de paix au Soudan du Sud
- En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour atténuer les problèmes de protection : évaluation des besoins de protection et facilitation de 35 dialogues avec les collectivités, y compris les organisations de femmes et de jeunes et les autorités locales, afin de renforcer leur capacité à protéger les civils
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui dans le cadre de l'administration des camps de déplacés pour répondre aux problèmes de protection en coordination avec les acteurs humanitaires et les autorités locales
- Fourniture d'un appui au Comité de vérification conjoint pour la vérification et le contrôle des casernes, des centres de formation et des établissements militaires dans l'ensemble du pays afin de repérer, d'examiner, d'enregistrer et de libérer les enfants associés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et à d'autres groupes armés : organisation de 20 missions de sensibilisation à la protection de l'enfance
- Enlèvement ou destruction de 20 000 engins explosifs, dont des mines terrestres, dans les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
- Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils, dont des femmes, au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 1 460 jours-équipes de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 4 équipes déployées quotidiennement dans 3 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, des contrôles et des fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs
- 175 200 jours-personnes de patrouilles d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée, 4 unités de police constituées, pendant 365 jours), afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise aux fins d'appréciation de la situation, tout en maintenant une capacité de déploiement rapide, de gérer les troubles à l'ordre public, et de contribuer à la sécurité et au déploiement des activités humanitaires à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS
- 94 900 jours-personnes de patrouille de policiers hors unités constituées (2 policiers hors unités constituées par patrouille, 13 patrouilles par jour, dans les 10 bureaux locaux, pendant 365 jours) afin de renforcer la confiance, de mener des patrouilles coordonnées dans les zones à forte concentration de personnes déplacées, de formuler des conseils et de fournir une assistance technique et un accompagnement à la Police nationale sud-soudanaise grâce au partage de locaux, et de suivre et signaler les menaces pour la sécurité et les violations des droits humains
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux acteurs de l'appareil judiciaire national afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité : renforcement des liens existant entre les différents éléments du système de justice, et appui aux audiences foraines et aux effectifs du secteur judiciaire qui ont été spécialement chargés d'enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits humains et d'en poursuivre les auteurs
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux acteurs étatiques et locaux garants de l'état de droit, notamment à la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables, par le développement de liens plus solides entre les différents maillons de l'état de droit : déploiement de membres du personnel judiciaire et pénitentiaire

fournis par des gouvernements, soutien aux audiences foraines et amélioration de la capacité d'enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits humains et d'en poursuivre les auteurs

- Organisation de sessions de formation à l'intention de 1 100 membres de la population, dont des dirigeants communautaires, des femmes et des jeunes vulnérables, dans des zones à forte concentration de personnes déplacées et des zones jugées sensibles, afin de contribuer à la prévention de la criminalité et à la lutte contre la violence de proximité, d'améliorer la sécurité et les relations à l'échelle locale et de faire avancer les mécanismes communautaires d'atténuation et de règlement des différends
- Fourniture d'un appui aux autorités compétentes et aux organisations de la société civile afin qu'elles mettent au point des programmes visant à prévenir et à réduire la violence de proximité, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre perpétrée contre des femmes et des enfants, et à encourager les femmes, les jeunes ainsi que les ex-combattants qui réintègrent leurs communautés à participer activement à la lutte contre la violence de proximité

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés	1.3.1 Nombre de personnes déplacées et de réfugiés (2020/21 : 3,8 millions ; 2021/22 : 3,8 millions ; 2022/23 : 4,1 millions) 1.3.2 Augmentation du nombre estimé de personnes rapatriées au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2020/21 : 280 778 ; 2021/22 : 300 000 ; 2022/23 : 500 000) 1.3.3 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des personnes déplacées et des réfugiés (2020/21 : 7,6 millions de mètres carrés remis à disposition ; 2021/22 : 6 millions de mètres carrés ; 2022/23 : 5,5 millions de mètres carrés) 1.3.4 Nombre de mécanismes d'appui au règlement pacifique des litiges concernant le logement, les terres et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs, l'accent étant mis sur la promotion des droits des femmes à la terre et à la propriété (2020/21 : 0 ; 2021/22 : 2 ; 2022/23 : 2)

Produits

- Organisation et exécution de 150 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et les autres partenaires concernés, appui aux autorités nationales compétentes en vue de la mise au point, au niveau des États, de 10 plans de retour et de relèvement privilégiant la remise en état et le rétablissement des services de base, et donnant aux populations déplacées, y compris aux femmes et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour, un meilleur accès aux moyens de subsistance

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et d'autres partenaires concernés, appui au retour ou à la réinstallation volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées
- Aide à l'organisation de 10 réunions consultatives tenant compte des questions de genre entre les autorités locales, les communautés d'accueil, les populations de retour et les organisations de femmes, afin de faire face aux difficultés du processus de retour et de réintégration et de mettre en place des visites de reconnaissance, des réunions-débats et des discussions de groupe
- Exécution de 40 projets à effet rapide visant à aider les autorités locales à promouvoir efficacement le retour et la réintégration des populations en assurant des services publics administratifs et sociaux essentiels qui permettent de promouvoir des moyens de subsistance durables et pacifiques et de renforcer la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements, compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes et des jeunes
- Organisation de 70 ateliers, séminaires et programmes de sensibilisation visant à renforcer la confiance entre la Police nationale sud-soudanaise et la population locale, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de police de proximité associant les membres des communautés locales, les femmes et les jeunes à la résolution de problèmes récurrents
- Fourniture de services de renforcement des capacités, d'une assistance technique et de conseils à 4 000 agentes et agents de la Police nationale sud-soudanaise, et organisation de 60 ateliers à l'intention de la Police nationale et d'autres forces de l'ordre afin d'accroître les capacités de maintien de l'ordre et de renforcer la maîtrise des techniques de base et spécialisées en matière d'application des lois, notamment concernant la protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Fourniture d'une assistance technique et de coordination aux autorités nationales afin de faire connaître les réformes visant à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété et de renforcer les cadres juridiques permettant de résoudre pacifiquement les litiges fonciers, de rendre opérationnels les droits fonciers des femmes et d'aider les personnes déplacées à protéger et à réaffirmer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux institutions nationales chargées de l'état de droit, de la justice et de l'administration pénitentiaire afin qu'elles puissent renforcer progressivement leur présence et leurs capacités dans les zones de retour et les zones à forte concentration de personnes déplacées, dans le but de favoriser l'instauration d'un environnement protecteur pour les civils et de faciliter le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées, y compris des femmes et des filles

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre de conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2020/21 : 849 ; 2021/22 : 400 ; 2022/23 : 200)

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2020/21 : 24 ; 2021/22 : 95 ; 2022/23 : 100)

1.4.3 Augmentation du nombre d'accords de paix conclus localement (2020/21 : 32 ; 2021/22 : 35 ; 2022/23 : 40)

Produits

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux comprendre la dynamique locale des conflits (y compris la dimension de genre) et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement, notamment celles pilotées par des femmes
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 40 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits

visant à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences entre classes d'âge et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles

- Tenue de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, notamment aux autorités gouvernementales, aux dirigeants communautaires, aux jeunes, aux organisations de femmes, aux acteurs de la société civile et aux autorités coutumières, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement provisoire revitalisé et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement provisoire revitalisé, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, notamment aux acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales dans les zones accueillant des personnes déplacées : 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, notamment aux réseaux de paix, aux groupes interconfessionnels, aux réseaux de femmes et aux clubs de femmes et de jeunes au niveau des boma, des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation : 10 sessions de renforcement des capacités
- Organisation de 6 ateliers avec des chefs traditionnels et des acteurs du système de justice formelle pour prévoir et définir d'un commun accord les mesures pratiques nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de renvoi des crimes graves
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités locales, des chefs traditionnels et des dirigeants communautaires en vue de la mise en œuvre des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment des mécanismes de dialogue et de réconciliation associant toutes les parties et tenant compte des questions de genre : 30 réunions et 10 ateliers de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux représentants des pouvoirs publics, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social : 20 réunions de sensibilisation et 10 forums de dialogue
- Fourniture d'un appui destiné à promouvoir les initiatives de paix locales, l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition : 9 campagnes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange entre écoles et communautés associant notamment des ambassadeurs ou des clubs pour la paix, et 16 activités sportives ou culturelles

Facteurs externes

Le Gouvernement provisoire revitalisé assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les autres facteurs déterminants comprennent l'engagement des autorités et institutions locales et la liberté de circulation du personnel de la MINUSS lors de ses patrouilles. La persistance des tensions politiques, les retards accusés dans le processus de paix, les combats, les catastrophes naturelles et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire, conduisent à de nouveaux déplacements de civils, ne permettent que des progrès limités pour ce qui est du retour et de la réinstallation des personnes déplacées, et réduisent l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>								
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectif approuvé 2021/22	242								
Effectif proposé 2022/23	242								
Variation nette	–								
<i>II. Contingents</i>									
Effectif approuvé 2021/22	16 758								
Effectif proposé 2022/23	16 758								
Variation nette	–								
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2021/22	733								
Effectif proposé 2022/23	733								
Variation nette	–								
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2021/22	1 280								
Effectif proposé 2022/23	1 280								
Variation nette	–								
<i>V. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2021/22	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Postes proposés 2022/23	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2021/22	–	1	3	3	3	10	34	8	52
Postes proposés 2022/23	–	1	3	3	3	10	34	8	52
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection, de la transition et de la réintégration									
Postes approuvés 2021/22	–	–	5	8	1	14	23	7	44
Postes proposés 2022/23	–	–	5	8	1	14	23	7	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2021/22	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Postes proposés 2022/23	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2021/22	–	3	7	10	10	30	152	17	199
Postes proposés 2022/23	–	3	7	10	10	30	152	17	199
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2021/22	–	1	10	9	1	21	20	31	72
Postes proposés 2022/23	–	1	10	9	1	21	20	31	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2021/22	–	2	8	2	3	15	1	–	16
Postes proposés 2022/23	–	2	8	2	3	15	1	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d’analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Postes proposés 2022/23	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2022/23	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l’enfance									
Postes approuvés 2021/22	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Postes proposés 2022/23	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)									
Effectif approuvé 2021/22	1	9	39	44	20	113	250	67	430
Effectif proposé 2022/23	1	9	39	44	20	113	250	67	430
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2021/22									19 443
Effectif proposé 2022/23									19 443
Variation nette									–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains

62. Les auteurs de graves exactions et violations des droits humains continuent de bénéficier d'une impunité généralisée dans le pays, et le Gouvernement n'a fait que peu de progrès à ce jour dans la mise en œuvre des mesures de responsabilisation. En 2021, la grande majorité des victimes civiles recensées dans le pays avaient subi des violences infranationales, principalement dans les États de Jongleï, des Lacs, de Ouarrap et de l'Équatoria occidentale. Pour remédier à cette situation, la Mission devra poursuivre sa coopération avec les acteurs étatiques et nationaux, par des initiatives de sensibilisation auprès de personnalités politiques et un appui aux mesures licites de répression de la criminalité.

63. Le recul des espaces civiques, qui se matérialise notamment par la suppression des libertés d'expression et de réunion, demeurera une grande source de préoccupation et pourrait encore s'accroître à l'approche des élections nationales prévues à la fin de la période de transition. La Mission continuera de promouvoir le respect des libertés d'expression et de réunion et d'autres droits essentiels à la création d'un espace civique, et approfondira le dialogue ouvert avec les autorités nationales sur ces questions. Elle étudie actuellement, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les moyens de renforcer les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile en prévision de l'aggravation de la situation en lien avec les élections.

64. Une première série de mesures provisoires a été prise en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé relatives à la justice transitionnelle à la suite du lancement des consultations nationales visant à mettre sur pied la Commission vérité, réconciliation et apaisement. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre de ces dispositions et s'efforcera de mobiliser le soutien de l'Union africaine à l'égard de la mise en place d'un tribunal mixte.

65. Conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS continuera de rendre compte publiquement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment celles concernant les femmes et les enfants. Elle continuera également de renforcer les mécanismes de surveillance et de signalement, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits. Au cours de l'exercice 2022/23, elle consolidera le dialogue engagé avec les parties au conflit en s'appuyant sur le plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud (plan d'action commun), qui normalise les mesures de prévention et de répression de ces violences pour une période de trois ans se terminant en 2023. Du fait de l'adoption du plan d'action en juin 2021, tous les éléments de l'armée unifiée seront assujettis aux obligations énoncées en matière de violences sexuelles liées aux conflits. La MINUSS élargira également ses activités d'appui aux institutions compétentes afin de renforcer leur capacité à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits qui pourraient avoir lieu dans le contexte des élections prévues à la fin de la période de transition. Enfin, elle resserrera ses liens avec les organisations et les réseaux de la société civile dans le cadre de ses fonctions à l'égard de la violence sexuelle liée aux conflits et favorisera l'instauration d'une approche axée sur les victimes.

66. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de mener à titre prioritaire les mesures suivantes : surveiller, vérifier et signaler les six violations graves commises contre des enfants ; mieux faire connaître les droits de l'enfant ; intégrer systématiquement les activités de renforcement des capacités des partenaires nationaux, dont le Gouvernement provisoire revitalisé, dans le cadre des mesures d'appui à la mise en œuvre du plan d'action global pour la prévention des violations

graves contre les enfants au Soudan du Sud qui seront menées tout au long du processus de consolidation de la paix. La MINUSS assurera des activités de formation et des ateliers à l'intention des auteurs de violations des droits de l'enfant, notamment des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et d'autres forces organisées, pour garantir la mise en œuvre des mesures de responsabilisation et le respect des normes relatives aux droits humains applicables aux enfants touchés par des conflits armés.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent	2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2020/21 : 991 ; 2021/22 : 900 ; 2022/23 : 860) 2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant aveuglément et sans discrimination (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

Produits

- Collecte et vérification d'informations sur les violations du droit international des droits de l'homme, les atteintes à celui-ci et les violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et repérage des signes avant-coureurs de violations des droits humains grâce aux mesures suivantes : a) la conduite, dans tout le pays, de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées et de visites de suivi régulières sur le terrain ; b) l'établissement du profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits humains et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'amener ces personnes à en répondre et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits humains ; c) la publication de 3 rapports publics sur la situation des droits humains au Soudan du Sud
- Renforcement des moyens d'action des organisations de la société civile et apport d'une assistance technique en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits humains, grâce aux mesures suivantes : a) renforcement des capacités opérationnelles des organisations de la société civile et appui à différentes parties prenantes aux fins de la promotion et de la protection des droits humains (par exemple, activités de surveillance, d'enquête, de collecte de preuves et de signalement concernant les violations des droits humains) et de la traduction en justice des auteurs de violations, grâce à l'octroi de 10 subventions et à l'organisation de 150 actions de sensibilisation ; b) organisation d'événements médiatiques et de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits humains (Journée des droits de l'homme, journées internationales des personnes handicapées et des défenseurs des droits humains)
- Coordination aux niveaux national et infranational de campagnes d'information menées dans toute la zone de la Mission en vue de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, notamment organisation et exécution de 12 activités de sensibilisation dans tout le pays, dont 4 ateliers et 4 émissions de radio, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et de la Journée internationale des femmes, en concertation avec les ministères et les organisations de la société civile concernés
- Protection du droit à un procès équitable et des droits humains des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays, et maintien d'un dialogue avec les

parties prenantes étatiques et non étatiques concernées grâce à la fourniture d'un appui au Département de l'aide juridictionnelle du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, à la prestation d'une assistance à 5 programmes d'aide juridictionnelle gérés par des organisations de la société civile, ainsi qu'à la tenue de réunions mensuelles et de 11 ateliers de sensibilisation et séances de formation

- Fourniture d'un appui technique à l'état de droit et au système judiciaire dans le but d'améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs du système de droit écrit, des tribunaux coutumiers et des forces de l'ordre grâce aux mesures suivantes : fourniture d'un soutien logistique et tenue de 11 ateliers de formation et de sensibilisation à l'intention des acteurs du système de justice ; fourniture d'un appui à l'Assemblée législative nationale provisoire par l'examen de la nouvelle législation interne et la mise à disposition d'analyses juridiques afin de garantir la conformité de la législation aux normes internationales relatives aux droits humains ; organisation de 11 sessions de formation sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, du Service national de sécurité et de la Police nationale sud-soudanaise
- Fourniture d'un soutien et d'une assistance technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres parties au conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, grâce à la tenue de réunions de coordination et d'activités de concertation mensuelles et à l'organisation de 6 sessions de formation
- Prestation d'un appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, à l'Assemblée législative nationale provisoire et aux parties prenantes en ce qui concerne l'Examen périodique universel, et participation au processus d'élaboration d'une constitution permanente afin de veiller à l'inclusion de la charte des droits dans la Constitution : organisation de 2 réunions consultatives trimestrielles, mise à disposition de services d'appui pour les visites sur le terrain et rédaction de rapports en vue de l'application des traités internationaux relatifs aux droits humains ayant été ratifiés ; soutien à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel et des organes conventionnels et exécution d'activités de promotion en vue de l'adhésion aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Fourniture d'une assistance technique à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud par la tenue de 10 ateliers axés sur la surveillance de la situation relative aux droits humains ainsi que sur la conduite d'enquêtes, la collecte d'informations et l'établissement de rapports aux fins de la protection et de la promotion de ces droits et par l'organisation de 30 forums consacrés aux droits humains dans l'ensemble du pays en coopération avec des organisations de la société civile ; prestation d'un appui technique à la Commission en vue de l'obtention de son accréditation auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme
- Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte
- Mise en place d'activités destinées à inciter la population locale et la Police nationale sud-soudanaise à mettre en commun des informations sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement, par l'organisation de 20 ateliers de sensibilisation et de programmes d'information à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables locaux, des organisations de la société civile et des représentants des jeunes et des femmes
- Conduite d'une campagne de communication nationale sur les activités prescrites de la Mission consistant à surveiller et à vérifier la situation relative aux droits humains et à en rendre compte de manière impartiale, ainsi qu'à lutter contre l'impunité des auteurs de violations et d'exactions, au moyen des mesures suivantes : a) production de 35 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ; b) diffusion, sur Radio Miraya, de 8 messages d'intérêt public et de 40 épisodes d'une heure du programme axé sur les droits humains intitulé « Your Rights » ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et distribution de produits

promotionnels pour faire connaître la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, soit directement auprès de la population locale soit par l'intermédiaire de plateformes digitales ou radiophoniques

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits	2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de victimes confirmées d'exactions et de violations, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, en particulier parmi les femmes et les filles (2020/21 : 183 ; 2021/22 : 183 ; 2022/23 : 183) 2.2.2 Rapports traitant des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2020/21 : 4 ; 2021/22 : 4 ; 2022/23 : 4)

Produits

- Renforcement des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation de 4 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements et par l'établissement de 3 rapports trimestriels et de 1 synthèse annuelle sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation et tenue, avec des représentants des parties au conflit, de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application des engagements pris au regard de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Conformément à la résolution [1960 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- Fourniture d'un appui technique au Ministère de la défense et des anciens combattants pour l'aider à mettre en œuvre le plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud (plan d'action commun), qui a été avalisé par le Conseil de défense conjoint, par l'organisation de 4 activités de sensibilisation, notamment des réunions et des dialogues
- Apport d'une assistance et d'un soutien techniques à la Direction de la justice militaire et à d'autres institutions judiciaires afin de renforcer leurs capacités techniques et le cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud et d'amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes, notamment grâce à la fourniture d'un appui à 5 tribunaux militaires généraux mobiles et à l'organisation de 3 ateliers ou séances de formation
- Organisation de 25 ateliers locaux ciblant les populations locales, les membres de la Police nationale sud-soudanaise, les représentants d'autres forces de l'ordre et les acteurs de la société civile, afin de sensibiliser les participants aux menaces que posent la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence contre les enfants et de renforcer les activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et les violations commises dans tous les États

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.3 Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés	2.3.1 Nombre confirmé d'enfants victimes de violations graves – enrôlement dans des forces ou des groupes armés, viol ou autres formes de violence sexuelle, meurtre, atteintes à l'intégrité physique ou

par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

enlèvement, notamment (2020/21 : 89 ; 2021/22 : 55 ; 2022/23 : 55)

2.3.2 Adoption de mesures fonctionnelles claires destinées à assurer l'application partielle ou intégrale du plan d'action global visant à mettre fin aux six types de violations graves commises contre des enfants

Produits

- Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, conformément à la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés
- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)
- Coordination des activités de protection de l'enfance moyennant l'organisation de 4 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance
- Organisation, au niveau national, de 4 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 4 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants, et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 40 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention des parties au conflit, des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui à l'exécution du plan d'action global, y compris les ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, le viol et les violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité, en organisant 2 séances de formation destinées aux juristes militaires et aux forces de l'ordre

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé ; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; les parties au conflit s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et groupes armés, notamment en mettant en œuvre un plan d'action global et en autorisant l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement de ces enfants.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 2 (Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2021/22	—	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2022/23	—	1	18	22	2	43	32	29	104
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2021/22	—	—	3	6	—	9	13	7	29
Postes proposés 2022/23	—	—	3	6	—	9	13	7	29
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2021/22	—	—	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2022/23	—	—	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2021/22	—	—	2	2	3	7	25	4	36
Postes proposés 2022/23	—	—	2	2	3	7	25	4	36
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total									
Postes approuvés 2021/22	—	1	25	32	6	64	78	42	184
Postes proposés 2022/23	—	1	25	32	6	64	78	42	184
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

67. Pendant l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de soutenir ses partenaires humanitaires, selon les besoins et dans les limites de ses capacités, pour créer un environnement plus propice à l'acheminement de l'aide, notamment dans les zones de retour, et assurer la protection des travailleurs humanitaires. Elle veillera à la protection des convois humanitaires et continuera d'agir en étroite coordination avec les partenaires humanitaires pour répondre aux besoins immédiats des populations déplacées en matière de protection et d'aide humanitaire.

68. Les activités menées au titre de la lutte antimines resteront essentielles, qu'il s'agisse de repérer et de neutraliser des engins explosifs, d'organiser des séances de formation sur les risques qu'ils représentent dans des endroits choisis en priorité pour faciliter les actions humanitaires, ou encore d'aider les civils qui en éprouvent le besoin à accéder à des services d'assistance ou autres.

69. La Mission continuera de collaborer avec les acteurs nationaux concernés pour promouvoir l'accès humanitaire dans les zones de retour ou dans les lieux où les besoins en matière de protection sont les plus urgents.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire	3.1.1 Diminution du nombre de problèmes en matière d'accès humanitaire (2020/21 : 559 ; 2021/22 : 550 ; 2022/23 : 545) 3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2020/21 : 6 764 kilomètres ; 2021/22 : 4 000 kilomètres) ; 2022/23 : 5 600 kilomètres)
<i>Produits</i>	
• Travail de coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement aux niveaux national et étatique afin de garantir le partage des informations en temps utile et la concordance des plans et des priorités, le but étant d'améliorer l'accès des intervenants humanitaires et les conditions d'exécution de l'action humanitaire • Opérations de repérage et de déminage dans 500 villes et villages situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les intervenants humanitaires ; vérification de toutes les aires de poser d'hélicoptères et bandes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution des missions par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin de garantir la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et des intervenants humanitaires • 150 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 25 jours par patrouille) • 1 200 jours de patrouille visant à garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites (100 jours de patrouille par mois pendant 12 mois) • Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales • Réalisation d'une campagne multimédia nationale destinée à promouvoir le mandat et les réalisations de la Mission pour ce qui est de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de 80 produits multimédias, notamment des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; production de 40 programmes radiophoniques d'une heure intitulés « Working Together », axés sur les activités humanitaires menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	
<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des	3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, les biens et les installations

autres parties désignées et renforcement de la liberté de circulation

situés autour du périmètre des complexes de la MINUSS et des camps de déplacés (2020/21 : 474 ; 2021/22 : 400 ; 2022/23 : 400)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2020/21 : 315 ; 2021/22 : 264 ; 2022/23 : 263)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais concernant le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes
- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
- Diffusion à l'intention des parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
- Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 21 sites de la MINUSS, y compris dans les bases opérationnelles de compagnie
- Action de plaidoyer auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents des services d'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes

L'application de l'Accord revitalisé et le processus de paix progressent ; la situation économique ne pèse pas sur la sécurité ; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des camps de déplacés.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2021/22	—	—	2	6	—	8	5	5	18
Postes proposés 2022/23	—	—	2	6	—	8	5	5	18
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section de la protection, de la transition et de la réintégration									
Postes approuvés 2021/22	—	—	2	4	1	7	12	5	24
Postes proposés 2022/23	—	—	2	4	1	7	12	5	24
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2021/22	—	—	1	1	1	3	9	2	14
Postes proposés 2022/23	—	—	1	1	1	3	9	2	14
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total									
Postes approuvés 2021/22	—	—	5	11	2	18	26	12	56
Postes proposés 2022/23	—	—	5	11	2	18	26	12	56
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

70. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#), le Secrétaire général a présenté, en annexe à une lettre datée du 15 juillet 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2021/661](#)), un résumé des principales conclusions et recommandations concernant le déploiement d'une mission d'évaluation des besoins afin de créer un environnement favorable à la tenue d'élections au Soudan du Sud à la fin de la période de transition. L'évaluation des besoins a montré que la tenue d'élections pouvait constituer un tournant pour le Soudan du Sud. Cependant, pour que les élections jouissent d'une vaste confiance au sein de la population et conduisent à une acceptation pacifique des résultats, il fallait assurer que le système politique et électoral au Soudan du Sud respecte l'état de droit et les droits humains. Les réformes constitutionnelles et juridiques envisagées dans le processus de paix offraient une occasion importante d'obtenir une véritable participation aux prises de décision, qui influencerait la manière dont les élections se dérouleraient et dont les résultats seraient acceptés au bout du compte. Les opérations électorales au Soudan du Sud seraient extrêmement complexes et longues, compte tenu des graves problèmes d'infrastructure, des questions de sécurité, de l'incapacité d'accéder à de larges pans du territoire durant la saison des pluies, du taux d'illettrisme et de la difficulté que connaissent bon nombre de Sud-Soudanais à prouver leur âge et leur citoyenneté.

71. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité prononcée lors de la réunion du Conseil du 27 octobre 2021 (S/PRST/2021/20), le Conseil a reconnu la complexité du processus électoral au Soudan du Sud et exhorté les autorités sud-soudanaises à faire des progrès sur certains points clés. Il a également prié le Secrétaire général de créer une équipe d'assistance électorale intégrée placée sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, aux fins de la mise en œuvre des activités d'assistance électorale de phase 1, conformément aux recommandations issues de l'évaluation des besoins. Étant donné que l'Accord revitalisé prévoit une révision de la Constitution et la rédaction d'une constitution définitive à l'issue de consultations publiques approfondies, la Mission calibrera également ses bons offices et ses capacités à dispenser des conseils techniques afin de soutenir efficacement le processus d'élaboration d'une constitution et d'élargir l'espace politique et civique à un large éventail de parties prenantes, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias et les groupes de femmes et de jeunes. D'une manière plus générale, la Mission intensifiera sa collaboration avec toutes les parties concernées et renforcera son soutien aux activités qui peuvent contribuer à consolider la paix et à élargir l'espace politique, l'objectif étant de rendre le processus décisionnel plus participatif et plus responsable. Il s'agira notamment d'organiser des ateliers multipartites et des forums de dialogue avec les partis politiques, les groupes de femmes, les acteurs de la société civile et les groupes confessionnels ainsi que d'organiser sur Radio Miraya des ateliers et des tables rondes sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Ce faisant, la Mission continuera de promouvoir le dialogue sur les principaux éléments de la révision de la Constitution et des opérations électorales et d'appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des besoins électoraux. La Mission apportera également une assistance technique lorsque le projet de loi portant sur la rédaction de la constitution aura été adopté par l'Assemblée législative nationale et lorsque la Commission nationale de révision constitutionnelle, la Commission électorale nationale et des organes constitutionnels et électoraux auront été créés.

72. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de fournir une assistance technique et des conseils aux organes de contrôle, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi qu'aux institutions créées en vertu de l'Accord revitalisé. Il s'agira notamment de déployer, aux niveaux stratégique et opérationnel, des experts qui seraient chargés d'apporter un appui thématique, en particulier dans les domaines liés à la mise en place et au fonctionnement des principales institutions et dispositions transitoires.

73. Afin de permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance électorale, la MINUSS jouera un rôle fédérateur entre le système des Nations Unies et la communauté internationale pour intensifier les efforts visant à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques à la fin de la période de transition. Il s'agira notamment d'apporter un soutien à la planification et à la budgétisation initiales des opérations électorales ; de fournir des conseils et une aide technique à la création d'un cadre électoral en vue d'élections crédibles dont les résultats seront acceptés, y compris des éléments d'ordre constitutionnel ; d'appuyer l'élaboration de lois, de règlements et d'un code de conduite, en tenant compte à la fois des aspects juridiques et des difficultés de mise en œuvre ; d'appuyer les mesures visant à assurer la sécurité des élections ; de fournir une assistance au Gouvernement national en vue de la tenue d'élections libres et régulières.

74. Le renforcement des partenariats avec l'IGAD, l'Union africaine, la Troïka, l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes sera essentiel pour assurer un soutien coordonné au Gouvernement provisoire

revitalisé en vue de faire progresser le processus de paix. La MINUSS mettra l'accent sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, notamment pour la mise en œuvre de la disposition de l'Accord revitalisé exigeant un taux de 35 % de femmes à tous les niveaux de responsabilité et pour garantir une participation significative des femmes à l'élaboration d'une constitution et aux processus électoraux.

75. Les activités de communication stratégique et d'information menées en vue de favoriser l'application de l'Accord revitalisé et les messages communiqués dans ce cadre continueront d'être axés sur la sensibilisation aux questions relatives au processus de paix et à la réconciliation. En outre, tirant parti de sa présence dans tout le pays et de ses nombreux échanges avec les parties prenantes nationales et locales, la Mission continuera de s'employer à renforcer la confiance et à faciliter le rapprochement entre les parties à l'Accord revitalisé et la population afin de maintenir une dynamique positive en faveur de la paix, en menant des activités de sensibilisation, en diffusant des informations et en offrant ses bons offices.

76. La MINUSS continuera de renforcer les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales au moyen de la promotion de la participation politique et citoyenne afin d'aider à porter la voix des populations locales au niveau national et ainsi sensibiliser aux causes profondes des conflits, dans le but de faire réagir les autorités nationales. Par ailleurs, la MINUSS organisera des réunions et favorisera les canaux de communication entre le Gouvernement national, les administrations des États fédérés et les responsables communautaires afin de faciliter la compréhension commune des questions et susciter une réponse collective et coordonnée ; elle encouragera le dialogue et les discussions aux niveaux national et infranational afin d'instaurer la confiance et de contribuer à la création d'un espace de communication ouverte ; elle continuera de fournir des plateformes permettant aux responsables nationaux et infranationaux de dialoguer avec la société civile, les femmes, les jeunes et les responsables communautaires dans le cadre de ses différents forums de partis politiques. L'organisation de forums de gouvernance réguliers permettra aux responsables politiques d'interagir avec leur électorat et avec des spécialistes internationaux, ce qui contribuera à instaurer la confiance et à favoriser l'élaboration des politiques.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix et promotion du processus de paix

4.1.1 Les institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé sont restructurées, reconstituées et opérationnelles

4.1.2 Les tâches visées dans l'Accord revitalisé sont accomplies

4.1.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à la prise en compte des questions de genre sont appliquées

Produits

- Offre de bons offices aux parties au conflit pour le règlement des litiges, d'un appui à l'élaboration de politiques nationales tenant compte des questions de genre et reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, et d'un appui stratégique pour améliorer la participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la gouvernance, y compris un appui au Forum des dirigeantes sud-soudanaises
- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui opérationnel, en tenant dûment compte des questions de genre, des questions relatives à la jeunesse et des résultats principaux, au

Gouvernement, en premier lieu, ainsi qu'au Parlement et aux institutions et organes de contrôle créés en application de l'Accord revitalisé, afin d'accroître leur capacité à s'acquitter de leurs mandats prioritaires, notamment concernant les dispositions relatives à l'égalité des genres, et de favoriser une gouvernance efficace, transparente et à l'écoute, à l'appui du programme de réforme général, dans le respect de l'Accord revitalisé

- Fourniture de conseils techniques et facilitation des discussions afin de mieux faire comprendre l'Accord revitalisé aux représentants du Gouvernement provisoire revitalisé et d'accroître leur engagement à le respecter, dans le cadre de séminaires-retraites de hauts responsables aux niveaux national et infranational
- Fourniture d'un appui à l'exécution de l'Accord revitalisé en collaboration avec des défenseurs de la paix dans le cadre de 12 réunions en présentiel dans le pays, de 20 réunions virtuelles et de 2 ateliers à Djouba, afin de sensibiliser les populations locales et les faire participer aux initiatives de paix au niveau national, d'encourager la sensibilisation aux efforts et aux approches en matière de maintien de la paix dans les milieux politiques non traditionnels et renforcer le dialogue sur le règlement pacifique des conflits entre les citoyens ordinaires du Soudan du Sud
- Organisation et tenue de 10 forums et ateliers avec des représentants des partis politiques et les principaux acteurs de la société civile, y compris des représentantes d'associations de femmes et de jeunes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de 24 réunions avec des parties prenantes sud-soudanaises, notamment des groupes confessionnels, des représentants des personnes en situation de handicap, des associations de jeunes, des organisations de femmes et des membres du milieu universitaire, pour débattre de questions essentielles et favoriser un dialogue libre et ouvert ainsi que la participation pleine et entière à la vie politique
- Promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des mesures prescrites dans l'Accord revitalisé en faveur de l'égalité des genres, y compris le quota visant à renforcer la représentation et la pleine participation des femmes au sein des institutions gouvernementales, par les moyens suivants : a) sensibilisation des femmes membres d'organisations de la société civile ; b) tenue de 30 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 4 forums à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; c) appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile
- Promotion de la justice transitionnelle et de l'obligation de rendre des comptes et, à cette fin, fourniture d'une assistance technique en vue de la création et du lancement de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et de l'organisation de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Appui aux activités visant à instaurer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et celles des régions contrôlées par l'opposition et, à cette fin, organisation de 10 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations, l'accent étant mis sur l'intégration et la participation des femmes et des jeunes, dans le but de créer des conditions propices au processus de paix national
- Appui au renforcement du rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs, les femmes et les jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, au moyen de l'organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations
- Organisation d'une campagne de communication nationale à l'appui du processus de paix, consistant en : a) 25 activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale, menées localement ou par l'intermédiaire de plateformes en ligne et de radios ; b) la production et la diffusion de supports promotionnels, tels que des exemplaires de l'Accord revitalisé ou des documents d'information

sur les élections ; c) la production de 160 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; d) la diffusion radiophonique de 40 émissions d'une heure de la série « Democracy in Action » (La démocratie à l'œuvre) et de 40 émissions de deux heures de la série « Round Table » (Table ronde), axées sur la paix et les élections

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.2 Les institutions créées en application de l'Accord revitalisé pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat en veillant à une participation et une représentation adéquates des femmes	4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, y compris de représentantes et représentants des Sud-soudanaises et des Sud-soudanais, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2020/21 : 6 ; 2021/22 : 12 ; 2022/23 : 12) 4.2.2 Les 9 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont prêtes à intervenir et donnent rapidement suite aux plaintes pour violation du cessez-le-feu 4.2.3 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficience de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité

Produits

- Offre de bons offices afin d'aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment grâce à la participation à 12 réunions de la Commission
- Promotion d'une action et d'un soutien coordonnés et cohérents de la communauté internationale à l'application de l'Accord revitalisé et aux travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, par la tenue de 12 forums de discussion avec le corps diplomatique, de réunions régulières avec les bureaux de liaison de l'IGAD et de l'Union africaine au Soudan du Sud et de réunions hebdomadaires avec l'Union européenne et la Troïka
- Offre de bons offices pour renforcer les partenariats avec les entités régionales et les autres partenaires, notamment l'Union africaine, l'IGAD, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, la Troïka, l'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble pour faire avancer le processus de paix et garantir la coordination des interventions prioritaires, telles que le soutien au processus permanent d'élaboration de la constitution, à la tenue d'élections pacifiques et inclusives et à la réforme du secteur de la sécurité
- Appui au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, par les moyens suivants : participation à 12 réunions de la direction du Mécanisme ; offre de logements et d'un soutien administratif et logistique aux équipes de surveillance et de vérification ; échanges quotidiens avec les équipes du Mécanisme afin de coordonner les opérations

- Fourniture d'un appui aux activités des 9 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 360 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours-personne de patrouille par mois pendant 12 mois)

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé, notamment celles relatives à l'égalité des genres et au quota de femmes, sont intégrées dans la Constitution de transition et la constitution définitive

4.3.1 Progrès dans la mise en place d'institutions telles que la Commission nationale de révision constitutionnelle reconstituée, la Commission de rédaction de la Constitution, le Sous-comité préparatoire, la Conférence nationale constituante et l'Assemblée constituante, et adoption des nouvelles lois nécessaires pour soutenir la mise en place d'un processus inclusif et participatif en vue de l'élaboration d'une constitution

4.3.2 Augmentation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principales parties prenantes, y compris des femmes, aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et aux campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, y compris sur les questions de genre, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé
- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle et des nouveaux organes constitutionnels en facilitant la mise en place d'une dialogue et de forums inclusifs avec les parties prenantes concernées et la tenue de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle et aux nouveaux organes constitutionnels, dans le cadre de l'élaboration du texte de la constitution définitive, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, et organisation de 4 ateliers auxquels participent des membres de la Commission et des nouveaux organes constitutionnels, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive
- Coordination, par l'intermédiaire de l'instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté au processus de révision constitutionnelle, afin que celui-ci soit concerté et systématique
- Tenue de 10 forums inclusifs avec des personnalités politiques, des responsables communautaires et des acteurs des milieux universitaires et de la société civile afin de faciliter le processus d'élaboration d'une constitution
- Organisation de 6 tables rondes auxquelles participent des groupes cibles d'acteurs sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction d'une constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation

- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment techniques, à la Commission nationale de révision constitutionnelle et aux nouveaux organes constitutionnels, en ce qui concerne l'instruction civique et les consultations publiques au moyen de la tenue de 10 forums, de 10 ateliers et de 10 réunions afin de sensibiliser le public et de promouvoir la participation citoyenne à l'élaboration d'une constitution définitive

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.4 Les préparatifs des élections se déroulent dans le respect des obligations nationales et internationales relatives aux élections

4.4.1 Le cadre juridique et les mesures de sécurité applicables aux élections sont adoptés en ayant à l'esprit qu'il faut mettre en place des procédures tenant compte des questions de genre et de la protection des civils et assurer la participation des femmes sur un pied d'égalité

4.4.2 Amendements législatifs et mise en place d'institutions à l'appui de la tenue d'élections crédibles et pacifiques, y compris reconstitution du Conseil des partis politiques et de la Commission électorale nationale, aux niveaux national et infranational

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et de toutes et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Fourniture de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités afin d'accompagner les efforts nationaux visant à reconstituer la Commission électorale nationale à Djouba et au niveau des États
- Organisation de réunions et de débats avec des personnalités politiques, des femmes et des jeunes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la participation des femmes et des jeunes en politique et de créer des réseaux de mentorat
- Appui à l'organisation d'ateliers de formation aux fonctions de direction à l'intention des agentes électorales, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axés sur la participation des femmes aux opérations électorales
- Réalisation d'examens analytiques du cadre juridique et des mesures de sécurité existants et requis applicables aux élections afin de mettre en évidence les points à améliorer dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Mise en place d'un dispositif de coordination de l'assistance électorale, notamment des consultations mensuelles avec la communauté diplomatique et les partenaires concernés, afin de permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance technique, de favoriser la cohérence des prestations et d'éviter les chevauchements

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.5 Instauration d'un climat de sécurité pour tous, y compris pour les femmes et les filles, par une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la

4.5.1 Amélioration du fonctionnement des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et élaboration d'un

justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée par le Gouvernement provisoire d'union nationale

plan d'action privilégiant la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration pendant la période de transition, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

4.5.2 Adoption des principales réformes en matière de justice et d'état de droit, y compris des réformes judiciaires définies dans l'Accord revitalisé

Produits

- Offre de bons offices, de conseils stratégiques et d'une assistance technique afin de faciliter un accord politique sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration avec la participation et la représentation des femmes, au moyen d'un dialogue suivi avec le Gouvernement provisoire d'unité nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'Accord revitalisé relatives à l'égalité des genres, en étroite coordination avec les partenaires internationaux et régionaux
- Suivi et analyse des institutions transitoires de sécurité établies dans le cadre de l'Accord revitalisé et prestation de conseils stratégiques et d'une assistance technique à l'appui de la mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité
- Offre de conseils stratégiques, d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accompagner les efforts nationaux visant à rétablir l'état de droit et à réformer le secteur de la justice en tenant compte des questions de genre, notamment les réformes judiciaires définies au chapitre 1 de l'Accord revitalisé, conditions préalables à la progression du processus de paix
- Appui à l'intégration des forces dans les institutions de sécurité, notamment la Police nationale sud-soudanaise et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, en assurant, par exemple, une formation en cours d'emploi et une formation continue aux attributions de base et aux fonctions spécifiques du personnel pénitentiaire et de la police

Facteurs externes

- Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé et de respecter les délais fixés pour la mise en place de ceux-ci ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Catégorie	Total
I. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2021/22	88
Effectif proposé 2022/23	88
Variation nette	—

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Centre d'opérations conjoint								
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	5	1	8	–	12
Postes proposés 2022/23	–	–	2	5	1	8	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques								
Postes approuvés 2021/22	–	1	5	5	2	13	6	19
Postes proposés 2022/23	–	1	4	6	2	13	7	21
Variation nette	–	–	(1)	1	–	–	1	2
Division des affaires civiles								
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	1	–	2	6	12
Postes proposés 2022/23	–	–	1	1	–	2	6	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication								
Postes approuvés 2021/22	–	–	–	–	1	1	4	6
Postes proposés 2022/23	–	–	–	–	1	1	4	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section consultative sur les questions d'état de droit								
Effectif approuvé 2021/22	–	1	8	3	2	14	2	19
Effectif proposé 2022/23	–	1	9	7	2	19	2	24
Variation nette	–	–	1	4	–	5	–	5
Division des affaires électorales								
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	1	5	–	1	7	–	7
Variation nette	–	1	5	–	1	7	–	7
Total partiel (personnel civil)								
Effectif approuvé 2021/22	–	2	16	14	6	38	18	68
Effectif proposé 2022/23	–	2	16	19	6	43	19	75
Variation nette	–	–	–	5	–	5	1	7
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	1	5	–	1	7	–	7
Variation nette	–	1	5	–	1	7	–	7
Total partiel (II)								
Effectif approuvé 2021/22	–	2	16	14	6	38	18	68

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Effectif proposé 2022/23	–	3	21	19	7	50	19	82
Variation nette	–	1	5	5	1	12	1	14
Total (I et II)								
Effectif approuvé 2021/22								156
Effectif proposé 2022/23								170
Variation nette								14

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 7 emplois

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

77. Le tableau 7 récapitule les changements proposés pour la composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix).

Tableau 7

Changements proposés : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Division des affaires politiques	Création	1	P-3	
	Création	1	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national	
	Création	1	Volontaire des Nations Unies	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)
Section consultative sur les questions d'état de droit	Création	1	P-4	
	Création	4	P-3	
Division des affaires électorales	Création	1	D-1 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
	Création	2	P-5 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
	Création	3	P-4 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
	Création	1	Service mobile [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
Total		14		

Division des affaires politiques

78. Il incombe à la Division des affaires politiques d'aider le (la) chef de la MINUSS à s'acquitter de sa mission de bons offices en lui fournissant des analyses politiques et des rapports pour appuyer la prise de décisions, la coordination des activités et de la participation politiques et la sensibilisation d'un vaste panel d'interlocuteurs. En outre, la Division mène des activités de sensibilisation à l'appui du mandat de la MINUSS, et fournit notamment un soutien technique à ses homologues nationaux concernant la rédaction d'une constitution définitive et les processus électoraux. La Division mène par ailleurs d'autres activités de soutien axées sur le renforcement des liens entre les niveaux national et infranational, notamment les niveaux régional, national, infranational et local de gouvernance et la société civile ; sur l'élargissement de l'espace civique et politique ; sur la fourniture d'un appui à l'exécution de l'Accord revitalisé ; sur la fourniture d'un appui au Gouvernement provisoire revitalisé, y compris un appui à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et au Gouvernement concernant les activités de sensibilisation des institutions, des acteurs gouvernementaux et du public sur la diffusion et la compréhension de l'accord de paix.

79. Le Soudan du Sud se trouve actuellement à un tournant politique : le renforcement des capacités du Gouvernement provisoire revitalisé et des principales institutions politiques, notamment l'Assemblée législative nationale provisoire et le Conseil des États, sera un élément clé de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Cela suppose d'augmenter le nombre de réunions en présence des ministres d'État, avec le soutien des principaux ministères nationaux, afin de coordonner et de consolider la planification entre les niveaux étatique et national. Il faudra également étendre davantage le soutien apporté au titre des programmes aux chefs des bureaux locaux dans les capitales des États. Il convient en particulier d'apporter un soutien technique à la diffusion du processus d'élaboration de la constitution, afin de permettre à la population sud-soudanaise de comprendre ce processus et de savoir comment y contribuer. À cet égard, il est essentiel que la Mission apporte une assistance technique et un appui à la coordination concernant le processus d'élaboration de la constitution, afin de contribuer à la mise en place des cadres juridiques nécessaires aux élections. Ce soutien est un élément important de la vision stratégique triennale que le Conseil de sécurité a prescrite à la Mission.

80. En conséquence, il est proposé de créer trois postes et emplois de spécialiste des questions politiques (1 P-3, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) pour pouvoir apporter un soutien complet aux missions de bons offices et aux activités de sensibilisation politique, notamment en fournissant une assistance technique et un appui à la planification et à la coordination. Le (la) spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan

national) possédera une expertise en droit constitutionnel sud-soudanais et fournira l'assistance technique nécessaire au processus d'élaboration de la constitution. Le (la) titulaire fournira également des conseils au public en la matière, à l'appui du mandat de la Mission concernant la diffusion des protocoles relatifs à l'élaboration de la constitution, et interagira avec les décideurs nationaux de haut niveau, le cas échéant. Le (la) spécialiste des questions politiques (P-3) sera responsable de la planification et de la coordination de plusieurs manifestations et ateliers dans différents lieux et sera appelé(e) à interagir avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement national et des gouvernements des États ainsi qu'avec des organisations de la société civile. Le (la) spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies) fournira un appui à la planification et à la coordination de ces manifestations et ateliers en coordonnant les ressources dans le cadre de la gestion interne des programmes.

Section consultative sur les questions d'état de droit

81. Dans sa résolution [2567 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités pour aider le Gouvernement sud-soudanais à rétablir l'état de droit et à réformer le secteur de la justice, notamment dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant des faits de violence fondée sur le genre, de violence sexuelle liée aux conflits et de violation des droits humains ou d'atteinte à ces droits, afin de renforcer la protection des civils, de lutter contre l'impunité et de promouvoir la responsabilisation. Le mandat élargi de la Mission a été défini sur la base du rapport sur l'examen stratégique indépendant de la MINUSS, mené pendant l'exercice 2020/21, dont les recommandations ont été transmises au Conseil de sécurité dans une lettre datée du 15 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ([S/2020/1224](#)). Il a notamment été recommandé à la MINUSS de renforcer ses capacités d'appui technique et de conseil dans les domaines de l'état de droit, de la justice et de la responsabilité, y compris ses effectifs chargés des questions d'état de droit sur le terrain afin d'établir un dialogue plus régulier avec les acteurs infranationaux et d'appuyer les opérations élargies du système d'audiences foraines, ce qui lui permettrait de tirer parti des possibilités de réforme au niveau infranational.

82. Pour s'acquitter de son mandat élargi en matière d'état de droit et de justice, il est impératif que la MINUSS fournisse une assistance technique et des conseils afin de favoriser une présence soutenue des institutions chargées de la justice et de l'administration pénitentiaire. Étant donné que des sites de protection des civils de la MINUSS ont été reconvertis pendant l'exercice 2020/21 et que la demande des bureaux locaux en matière d'expertise sur l'état de droit n'a cessé d'augmenter, la Mission a déployé des membres du personnel fourni par des gouvernements pour commencer à établir une présence statique des services de justice et d'administration pénitentiaire dans les bureaux locaux de la MINUSS à Bentiu, Wau et Kuacjok. Dans le site de protection des civils de Malakal, le seul à ne pas avoir été reconverti, les membres du personnel fourni par des gouvernements continuent de concentrer leurs efforts sur le fonctionnement du centre de détention et mènent également des activités visant à évaluer les capacités de l'État en matière pénitentiaire et à soutenir les homologues nationaux si nécessaire. Pendant l'exercice considéré (2021/22), la Section consultative sur les questions d'état de droit prévoit d'étendre sa présence sur le terrain à Aweil et à Rumbek grâce au déploiement de personnel fourni par des gouvernements. Pour y parvenir, elle devra disposer de capacités supplémentaires pour administrer efficacement le personnel des bureaux locaux, lui fournir des conseils et veiller à ce que la Mission soit en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat élargi.

83. En conséquence, il est proposé de créer trois postes de spécialiste des questions d'état de droit (P-3), à Djouba, Wau et Bentiu, qui serviront de coordonnateurs

régionaux pour les régions d'Équatoria, de Bahr el-Ghazal et du Haut-Nil, respectivement, afin de s'assurer que l'appui à l'état de droit sur le terrain est fourni de manière cohérente et coordonnée. Les titulaires seront chargés de coordonner l'assistance en matière d'état de droit fournie par la MINUSS dans chaque région et faciliteront l'établissement de rapports précis et opportuns par les bureaux locaux à l'intention de l'état-major de la Mission. Les titulaires seront également chargés, entre autres choses, de la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies menant des activités liées à l'état de droit, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement ; de veiller à ce que le soutien apporté par la MINUSS aux acteurs concernés par les questions d'état de droit, notamment le pouvoir judiciaire, le Ministère public, la police, les services d'aide juridictionnelle et les services pénitentiaires, soit cohérent, constant et conforme aux meilleures pratiques et aux principes des Nations Unies ; de coordonner les informations reçues des bureaux locaux pour soutenir l'établissement de rapports et la collecte de données à l'échelle de la Mission ; d'établir des rapports de situation quotidiens et hebdomadaires, ainsi que des rapports thématiques, selon les besoins.

84. Compte tenu du renforcement de la présence sur le terrain, il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) afin de soutenir la coordination générale des activités liées à l'état de droit sur le terrain. Le (la) titulaire assumera les fonctions de premier(ère) notateur(trice) pour les trois postes de spécialiste des questions d'état de droit (P-3) susmentionnés et coordonnera les engagements infranationaux, tant en interne qu'en externe, afin de garantir l'alignement sur les stratégies plus larges de la Section consultative sur les questions d'état de droit et les engagements au niveau national. Le (la) titulaire sera également chargé(e) d'assurer la liaison avec le Siège de l'Organisation en ce qui concerne la constitution des forces et le recrutement du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements. Étant donné que la présence sur le terrain de la Section consultative sur les questions d'état de droit dépendra initialement en grande partie du déploiement de personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements, l'absence de création de ce poste pourrait entraîner des retards prolongés dans la sélection et l'intégration du personnel, compte tenu des capacités actuellement limitées pour remplir cette fonction. Cela limiterait la capacité de la Section à collaborer de manière cohérente avec les autorités étatiques et locales dans les domaines clés de l'état de droit et entraverait ainsi la capacité de la Mission à réaliser efficacement les tâches prioritaires qui lui ont été confiées.

85. En outre, il est proposé de créer un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) au sein de la Section consultative sur les questions d'état de droit afin de fournir un soutien adéquat à la coordination de l'aide internationale et de susciter un engagement politique en faveur des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment en élargissant les engagements en matière de réduction de la violence de proximité. La Mission est actuellement bien placée, par ses bons offices, pour jouer un rôle plus important dans la mobilisation des acteurs internationaux, ce qui permettra d'améliorer la coordination et de susciter un engagement politique pour faire en sorte que les programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration répondent aux normes et règles internationales. En plus de jouer un rôle de mobilisation et de coordination, la Section prévoit d'accroître sa capacité à soutenir des approches novatrices pour faire progresser le désarmement, la démobilisation et la réintégration par la conception et la mise en œuvre d'activités de réduction de la violence de proximité. Les programmes de réduction de la violence de proximité sont axés sur les populations locales et visent à trouver des solutions internes aux causes de la violence armée et ciblent explicitement les jeunes qui risquent d'être recrutés

par des groupes armés, ainsi que les ex-combattants. Ces programmes suivent une approche participative et mettent l'accent sur la mobilisation de la population. Même si les grandes orientations des programmes de lutte contre la violence de proximité viennent d'en haut, les décisions relatives à la sélection des participants et des projets, aux possibilités de formation et d'enseignement, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation sont examinées et arrêtées avec les populations locales. À cet égard, le (la) titulaire sera notamment chargé(e) d'aider la Mission à améliorer la coordination et le consensus entre les donateurs pour les nouveaux programmes de réduction de la violence de proximité ; de soutenir l'élaboration de projets pilotes de réduction de la violence de proximité dans d'autres zones de tension ; de fournir des conseils techniques spécialisés et des orientations pour le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours d'élaboration ; d'aider les parties prenantes nationales à élaborer des plans pour mettre en œuvre des programmes de gestion des armes et des munitions dans le cadre du soutien aux initiatives nationales de désarmement volontaire.

Division des affaires électorales

86. Dans sa résolution [2567 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSS de faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile, à construire une paix durable, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins en matière de sécurité, de procédure et de logistique en vue de créer un environnement propice à la tenue d'élections au Soudan du Sud. Conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#), le Secrétaire général a présenté au Conseil les recommandations issues de la mission d'évaluation des besoins, dans sa lettre datée du 15 juillet 2021 ([S/2021/661](#)). À cet égard, le Président du Conseil de sécurité, dans sa déclaration prononcée lors de la réunion du Conseil du 27 octobre 2021 ([S/PRST/2021/20](#)), a indiqué que le Conseil avait prié le Secrétaire général de créer une équipe d'assistance électorale intégrée placée sous la direction de la MINUSS, conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#), aux fins de la mise en œuvre des activités d'assistance électorale de phase 1 décrites dans l'annexe à sa lettre du 15 juillet 2021, à l'appui de la feuille de route établie en vue des élections qui est présentée dans l'Accord revitalisé.

87. Conformément au mandat actuel de la Mission et à la suite de la déclaration du Président du Conseil de sécurité concernant les recommandations de la mission d'évaluation, y compris la création d'une équipe électorale au sein de la MINUSS, les travaux de la Mission relatifs aux élections devraient s'intensifier. Le soutien initial qui sera apporté sera destiné à atténuer les risques de violence électorale et consistera notamment à aider à trouver un consensus sur les cadres juridiques et institutionnels et les mesures de sécurité à mettre en place en vue des élections. À long terme, il s'agira de fournir une assistance en temps utile et de manière coordonnée afin de soutenir les opérations électorales et la sécurité et de veiller à ce que la Commission électorale nationale soit pleinement fonctionnelle aux niveaux national et infranational. Il est essentiel que la MINUSS, en étroite coordination avec le Siège de l'Organisation, élabore une approche globale du soutien électoral, dans le but d'intégrer le soutien électoral de la MINUSS dans un engagement plus vaste visant à promouvoir la paix et la stabilité ainsi que la gouvernance démocratique. Il sera notamment question de combiner l'assistance technique aux efforts de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires hors classe des Nations Unies, aux niveaux tant national que régional.

88. À l'heure actuelle, la MINUSS ne dispose pas des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat électoral et entamer la mise en œuvre des

activités d'assistance électorale des Nations Unies, notamment la mise en place d'une équipe d'assistance électorale intégrée et la fourniture d'un appui au processus de paix par la sensibilisation du public, la mobilisation, les bons offices, l'assistance et les conseils techniques, tel que prévu dans l'évaluation des besoins susmentionnée. En outre, la Mission n'est pas en mesure d'assumer, sur le plan opérationnel, des fonctions spécifiques de soutien électorale tout en conservant sa pleine capacité à mettre en œuvre d'autres tâches prioritaires qui lui ont été confiées. En conséquence, il est proposé de créer 7 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 1 agent(e) du Service mobile) rattachés à la nouvelle Division des affaires électorales de la MINUSS, comme indiqué ci-dessous.

89. *Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales (D-1).* Le (la) titulaire sera chargé(e) de concevoir, diriger, superviser et coordonner la fourniture d'une assistance électorale intégrée des Nations Unies pour la mise en œuvre des processus électoraux au Soudan du Sud, conformément à l'Accord revitalisé. Il (elle) sera responsable de l'appui fourni par l'ONU aux institutions nationales concernées dans les domaines suivants : gestion globale du processus électoral, plaintes et règlement des contentieux, établissement de plans et de budgets, développement d'infrastructures, opérations, y compris les opérations de terrain, achats, logistique, sécurité, informatique et communications, traitement et analyse de données, formation, relations extérieures, information du public, sensibilisation et relations avec les médias, éducation civique et éducation des électeurs, conception graphique, réforme et développement des institutions, ainsi que gestion des projets et programmes. Le (la) titulaire sera également chargé(e) de fournir des conseils spécialisés en matière d'élections au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et aux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général pour la MINUSS, ainsi qu'aux partenaires internationaux, le cas échéant, et d'entretenir des échanges réguliers avec la Division de l'assistance électorale au Siège de l'Organisation ; d'évaluer l'incidence des normes et processus nationaux et internationaux sur la participation des femmes et de prêter conseil aux institutions concernées sur les mesures appropriées pour promouvoir la participation politique des femmes aux opérations électorales ; d'informer régulièrement les hauts fonctionnaires des Nations Unies, les partenaires, les homologues nationaux et d'autres parties prenantes sur le processus électoral ; de superviser la communication avec les donateurs et la gestion des ressources ; de superviser la mise en œuvre de stratégies et de programmes visant à renforcer les capacités des homologues nationaux à consolider les institutions nationales, et d'aider la Commission électorale nationale à établir et à maintenir une communication régulière et impartiale avec les partis politiques, les médias, les organisations non gouvernementales et les groupes de coordination des questions d'égalité des genres ; d'évaluer l'avancement des préparatifs électoraux, de repérer les problèmes nouveaux susceptibles d'avoir un impact sur les travaux de la Mission et de formuler des recommandations à la direction de la Mission sur les pistes d'action appropriées et les stratégies et mesures d'atténuation possibles.

90. *Spécialiste hors classe des affaires électorales (opérations électorales) (P-5).* Le (la) titulaire fera rapport à l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales, et en sera l'adjoint(e). Il (elle) sera chargé(e) de fournir des conseils et un appui techniques à la Commission électorale nationale, y compris en ce qui concerne la mise en place et la coordination des opérations sur le terrain, le développement des infrastructures et des technologies de l'information et des communications, la procédure d'inscription sur les listes électorales, l'enregistrement des partis politiques et des candidats, l'accréditation des observateurs, le scrutin, le dépouillement, la gestion des résultats électoraux, la formation, l'éducation civique et l'éducation des électeurs ; d'aider la Commission à élaborer le concept des opérations, le budget et le

plan opérationnel pour les élections, y compris en fournissant des conseils et une assistance concernant le vote à l'étranger ; de formuler des recommandations en vue du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission électorale nationale à moyen et long terme et de contribuer à la coordination et à la fourniture de l'assistance correspondante ; d'aider les autorités nationales à examiner les possibilités d'actions rentables et durables sans pour autant sacrifier ni la qualité ni la crédibilité, en accordant la priorité à la viabilité financière ; d'assurer une intégration efficace avec les composantes pertinentes de la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de responsabilités partagées. En coordination avec la Division de l'appui à la mission, le (la) titulaire veillera à ce que toutes les opérations électorales soient menées efficacement en répondant en temps voulu aux besoins en matière d'orientations et de logistique et aux besoins opérationnels.

91. *Spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5)*. Sous la supervision directe du (de la) Directeur(trice) de la Division de l'assistance électorale au Siège de l'Organisation à New York, et en étroite coordination avec l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales à la MINUSS, le poste de spécialiste hors classe des affaires électorales sera basé à New York et le (la) titulaire fournira un appui technique quotidien et assurera la liaison avec la direction de la Mission et avec le Siège de l'Organisation sur les questions électorales. Le (la) titulaire sera chargé(e) d'examiner et de suivre l'évolution de la situation politique et électorale au Soudan du Sud et d'évaluer les tendances de nature à influencer sur la situation politique et sur l'organisation des élections, de fournir des conseils aux secrétaires généraux adjoints du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, y compris les informer en temps utile, et de formuler des recommandations sur la manière dont l'ONU pourrait régler ces questions et, éventuellement, intervenir ; de cerner les principales questions électorales afin de faciliter la collaboration diplomatique et technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; de fournir un appui fonctionnel à l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales en vue de l'élaboration de stratégies et de la rédaction d'études techniques pour éclairer les débats et les négociations sur les questions électorales, notamment des notes d'information, des rapports de situation et des recommandations à l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Mission et des secrétaires généraux adjoints du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix ; de fournir des orientations politiques à l'équipe électorale intégrée de la MINUSS et aux entités concernées des Nations Unies sur le cadre normatif des Nations Unies pour l'assistance électorale, y compris les mesures visant à atténuer les risques de violence électorale et à promouvoir la tenue d'élections inclusives et pacifiques ; de fournir à la Mission des conseils et un appui spécialisés concernant les femmes et la paix et la sécurité, afin de prendre en compte les questions de genre dans les opérations, les systèmes et les processus électoraux ; d'entretenir des échanges réguliers avec le Département des opérations de paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités compétentes des Nations Unies, y compris l'équipe opérationnelle intégrée, de veiller à ce que les informations soient actualisées et d'assurer la compréhension et la diffusion de messages communs concernant les questions électorales au Soudan du Sud ; d'établir et d'entretenir des relations et de diriger les mécanismes de coordination électorale avec les partenaires internationaux et les organisations et gouvernements régionaux et sous-régionaux en ce qui concerne les processus électoraux au Soudan du Sud ; d'informer les parties intéressées et les donateurs de l'évolution de la situation et des opérations électorales au Soudan du Sud ; de contribuer aux activités de mobilisation des ressources et de formuler des suggestions et des recommandations, le cas échéant ; de mobiliser la MINUSS, les organismes des

Nations Unies concernés et les partenaires externes afin de garantir une approche intégrée en vue d'un soutien électoral efficace, en tenant pleinement compte de l'avantage comparatif de chaque organisme ; d'assumer les fonctions administratives liées à la dotation en personnel, à la planification et à la budgétisation relatifs au soutien électoral, y compris faciliter le recrutement du personnel, en étroite coopération avec l'équipe d'experts électoraux de l'ONU ; de représenter la Division de l'assistance électorale, de mener des évaluations des besoins et des missions consultatives d'experts, de diriger les missions de conseil d'experts auprès des opérations et des bureaux locaux des Nations Unies au Soudan du Sud et dans la région, et d'organiser des ateliers et des formations, le cas échéant.

92. *Spécialiste des affaires électorales (inscription sur les listes électorales) (P-4).* Le (la) titulaire fera rapport au (à la) spécialiste hors classe des affaires électorales et appuiera la conception et la mise en œuvre de programmes dans les domaines des technologies de l'information et des communications et du traitement et de l'analyse de données, y compris au moyen de la fourniture de conseils aux autorités nationales concernant la conception, la mise en œuvre et le suivi du traitement des données de plusieurs opérations, y compris les inscriptions sur les listes électorales, l'enregistrement des partis politiques et la gestion des résultats électoraux. Le (la) titulaire sera chargé(e) d'aider les autorités nationales à examiner les données démographiques disponibles et les méthodes d'inscription sur les listes électorales précédentes, ainsi que de fournir des conseils techniques concernant les différentes méthodes d'inscription sur les listes électorales ; d'élaborer des plans d'urgence pour garantir la disponibilité et l'accessibilité continues des sources de données en cas d'urgence ; de travailler de manière intégrée avec les composantes compétentes de la Mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider les autorités sud-soudanaises à prendre des décisions et à établir des plans stratégiques dans ce domaine, y compris en collaborant étroitement avec les autorités nationales et en fournissant d'autres types d'assistance afin de rattacher les questions liées aux inscriptions sur les listes électorales à la planification stratégique globale de la conception du processus électoral. Il s'agira notamment de prendre en compte les questions de sécurité, de logistique et de faisabilité, et de soutenir les campagnes nationales d'éducation et de sensibilisation du public afin de mieux faire connaître l'importance de l'inscription des électeurs avant les élections prévues à la fin de la période de transition et de communiquer efficacement à ce sujet.

93. *Spécialiste des affaires électorales (coordination et établissement de rapports) (P-4).* Le (la) titulaire fera rapport au (à la) spécialiste hors classe des affaires électorales et soutiendra la coordination et la planification stratégique de la Mission dans le pays en vue de la fourniture d'une assistance électorale intégrée des Nations Unies au Soudan du Sud. Il (elle) sera chargé(e) d'établir et de maintenir des partenariats productifs avec les composantes de la Mission, les chefs des bureaux locaux, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et ceux qui fournissent une assistance électorale, ainsi que d'aider la Mission à garantir la coordination interne et externe des questions relatives à l'assistance électorale ; d'apporter un soutien fonctionnel et concret aux mécanismes d'intégration et de coordination des élections dirigés par la MINUSS, y compris en assurant le secrétariat des équipes spéciales, des groupes thématiques, des groupes de coordination interinstitutions, des comités de pilotage et des groupes de travail ; d'établir des rapports, des analyses et des notes d'information précis et en temps utile sur les questions liées aux élections et les préparatifs de celles-ci ; de rédiger des télégrammes chiffrés et des rapports à l'intention du Conseil de sécurité concernant les élections, ainsi que des éléments de langage à l'intention de la direction de la Mission, ou encore du contenu numérique et des bulletins d'information, selon les besoins ; d'exécuter les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de

la Division des affaires électorales de la MINUSS, notamment la rédaction de projets de budget, l'établissement de rapports sur l'exécution du budget et la gestion des projets ; de faciliter la mise en œuvre de programmes spécifiques, notamment les activités de formation et de renforcement des capacités, et d'y contribuer.

94. *Spécialiste des affaires électorales (affaires juridiques) (P-4)*. Le (la) titulaire fera rapport au (à la) spécialiste hors classe des affaires électorales (opérations électorales) et offrira une assistance technique et des conseils aux autorités nationales compétentes concernant l'examen du cadre juridique des élections, notamment en fournissant des conseils sur les dispositions constitutionnelles et juridiques applicables aux opérations électorales et à l'administration des élections. Le (la) titulaire sera chargé(e) d'aider la Commission électorale nationale à élaborer des directives et procédures administratives internes, à conceptualiser et à rédiger des règlements, procédures, codes de conduite, lignes directrices et manuels électoraux pour la gestion et la tenue des opérations électorales, concernant l'enregistrement des partis politiques et des candidats, l'inscription sur les listes électorales, la délimitation des circonscriptions, les mécanismes de règlement des conflits, les campagnes électorales, le scrutin, le dépouillement et le recensement des suffrages ; d'aider les autorités nationales à concevoir un cadre juridique inclusif visant à garantir une participation significative des femmes, des jeunes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des groupes marginalisés ; de mettre en commun des expériences comparables de la région et d'ailleurs, de rédiger des documents techniques sur des questions spécifiques et de veiller à la prise en compte systématique des questions de genre dans le cadre électoral ; de contribuer au renforcement des capacités des homologues nationaux, en particulier de la Commission électorale nationale ; d'aider la Commission électorale nationale à informer les partis politiques, les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes et les groupes confessionnels, afin de mieux faire comprendre les règles applicables aux opérations électorales ; d'explorer des moyens novateurs, tels que le dialogue en ligne, pour faire participer un plus large éventail de parties prenantes de la société et rallier un large soutien en faveur des opérations électorales.

95. *Assistant(e) administratif(ve) (Service mobile)*. Le (la) titulaire assurera l'ensemble des fonctions de gestion des bureaux et d'appui administratif au sein de la Division des affaires électorales de la MINUSS. Il (elle) s'acquittera des fonctions ci-après : gérer l'emploi du temps de l'équipe et lui fournir un appui dans les domaines des voyages, de la logistique, de l'organisation des réunions et de la coordination générale du soutien administratif à la Division ; veiller à la fourniture d'un appui aux missions électorales des Nations Unies au Soudan du Sud, ou aux visites de délégations ne relevant pas des Nations Unies ; traiter les notes de frais, les demandes d'autorisation de voyage et les demandes de visa à l'aide de plateformes telles qu'Umoja ; superviser la bonne tenue des activités électorales, telles que les ateliers, les formations et les événements médiatiques, notamment préparer en temps utile des ordres du jour et fournir une assistance logistique, le cas échéant ; assurer la fluidité et l'efficacité des échanges d'informations au sein de l'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies ; préparer et traiter des documents contenant des informations confidentielles et constituer et tenir à jour des dossiers et des registres de référence.

Composante 5 : appui

96. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil et au personnel de police dans tous les sites où la MINUSS mène des activités. Cet appui

portera sur tous les domaines : opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 77 % ; 2021/22 : ≥ 90 % ; 2022/23 : ≥ 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 7,6 % ; 2021/22 : 5,4 % ± 1 % ; 2022/23 : 5,4 % ± 1 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 28,6 % ; 2021/22 : ≥ 37 % ; 2022/23 : ≥ 37 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 64 ; 2021/22 : ≤ 101 ; 2022/23 : ≤ 60)

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 332 ; 2021/22 : < 120 jours ; 2022/23 : < 120 jours)

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 70 ; 2021/22 : 100 ; 2022/23 : 100)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 93 % ; 2021/22 : ≥ 85 % ; 2022/23 : ≥ 94 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 87,5 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2020/21 : 2 000 ; 2021/22 : $\geq 1 800$; 2022/23 : $\geq 1 800$)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en

temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 5 % ; 2021/22 : ≤ 20 % ; 2022/23 : ≤ 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 96 % ; 2021/22 : ≥ 95 % ; 2022/23 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 25 appareils (7 avions et 18 hélicoptères)
- Réalisation de 19 060 heures de vol prévues (16 060 effectuées par des prestataires commerciaux, 3 000 par des prestataires militaires) pour tous types de services (notamment transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 25 appareils, ainsi que pour 34 aérodrômes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 122 939 000 dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 827 civils (923 agents recrutés sur le plan international, 1 445 agents recrutés sur le plan national, 8 temporaires et 451 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 21 sites
- Exécution de 12 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 313 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 42 puits ou trous de sonde et 19 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 126 stations d'épuration
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 21 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 52,5 millions de litres de carburant (20,8 millions pour les opérations aériennes, 0,1 million pour les opérations maritimes ou fluviales, 3,1 millions pour les transports terrestres et 28,5 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 17 sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 5 050 radios portatives, de 2 512 radios mobiles pour véhicules et de 392 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (55 microterminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 110 liaisons hertziennes), et gestion de forfaits pour 150 téléphones satellitaires et 2 200 téléphones mobiles
- Fourniture de 5 359 ordinateurs et de 676 imprimantes pour un effectif moyen de 4 642 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 378 appareils et 47 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 45 réseaux locaux et 32 réseaux étendus, dans 42 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveaux I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 153,9 millions de dollars ; réception, gestion et distribution de 21 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 445,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 013 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies et 1 280 membres d'unités de police constituées) et de 88 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 35 unités militaires et unités de police constituées

- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 14 147 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 15 517 militaires et policiers et 42 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 824 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 402 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 405 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 093 véhicules appartenant aux contingents et de 13 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris des logements de tous les membres du personnel recruté sur le plan international
- Organisation de 2 000 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires
- Mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes de manière coordonnée à l'échelle du système donnant la priorité aux droits et à la dignité des victimes

VIH/sida

- Exploitation et gestion de 7 centres fixes et 4 centres mobiles de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles et non transmissibles au moyen de cours d'initiation et de séances de sensibilisation

Tableau 8

Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2021/22	—	1	4	6	6	17	5	2	24
Postes proposés 2022/23	—	1	4	6	6	17	5	2	24
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2021/22	—	1	19	10	56	86	102	32	220

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Postes proposés 2022/23	–	1	19	10	56	86	102	32	220
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2021/22	–	1	18	29	99	147	332	101	580
Postes proposés 2022/23	–	1	18	29	100	148	335	101	584
Variation nette	–	–	–	–	1	1	3	–	4
Pilier Services (comprend la Section des technologies)									
Postes approuvés 2021/22	–	1	20	27	130	178	481	174	833
Postes proposés 2022/23	–	1	20	27	130	178	481	174	833
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Postes proposés 2022/23	–	–	2	39	160	201	125	–	326
Variation nette	–	–	–	5	11	16	–	–	16
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	5	11	16	–	–	16
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(5)	(11)	(16)	–	–	(16)
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	39	160	201	125	–	326
Postes proposés 2022/23	–	–	2	39	160	201	125	–	326
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2021/22	–	4	63	106	440	613	1 045	309	1 967
Postes proposés 2022/23	–	4	63	111	452	630	1 048	309	1 987
Variation nette	–	–	–	5	12	17	3	–	20
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	5	11	16	–	–	16
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(5)	(11)	(16)	–	–	(16)
Total (composante 5)									
Postes approuvés 2021/22	–	4	63	111	451	629	1 045	309	1 983
Postes proposés 2022/23	–	4	63	111	452	630	1 048	309	1 987
Variation nette	–	–	–	–	1	1	3	–	4

^a Administrateurs et agents des services généraux.^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 17 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 16 emplois

97. Les tableaux 9 à 11 récapitulent les changements proposés pour la composante 5 (Appui).

Tableau 9

Changements proposés : composante 5 (Appui), Service de la gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section des ressources humaines	Réaffectation	(1)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Fonctions précédentes : assistant(e)s d'équipe ; nouvelles fonctions : assistant(e) chargé(e) des ressources humaines
	Réaffectation	1	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Total		–		

Service de la gestion des opérations et des ressources

Section des ressources humaines

98. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) de la Section des ressources humaines et d'en faire un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines dans la même Section, afin de renforcer les fonctions d'appui spécialisé du (de la) titulaire du poste et ainsi de mieux soutenir la gestion des ressources humaines au sein de la Mission. Le (la) titulaire offrira une assistance au (à la) spécialiste des ressources humaines du Groupe des services de soutien spécialisé de la Section en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne les affaires traitées dans le cadre de l'administration de la justice, l'appui apporté en matière de contrôle et d'audit, la gestion des connaissances ainsi que les processus et les activités de transformation opérationnels. Le soutien fourni par le (la) titulaire sera essentiel pour veiller à ce que le Groupe des services de soutien spécialisé continue de fournir un meilleur appui stratégique à l'équipe dirigeante s'agissant de la planification des effectifs, de la fourniture de conseils stratégiques sur la gestion des aptitudes, de la planification du redimensionnement de la Mission et de la collecte, de l'analyse et de la communication des données.

Tableau 10

Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section des transports aériens	Création	1	Service mobile	
	Création	3	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Total		4		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Section des transports aériens

99. La Section des transports aériens de la MINUSS est chargée de planifier et de coordonner l'utilisation des moyens aériens de la Mission, y compris les avions de ligne et les aéronefs mis à disposition dans le cadre de lettres d'attribution ; de mettre en œuvre un dispositif coordonné de soutien aérien dans toute la zone de la mission ; d'élaborer et de mettre en œuvre des instructions permanentes relatives au transport aérien ; de superviser le contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien, des services d'aérodrome et des projets de réhabilitation des aérodromes ; de gérer les opérations des installations terminales ; d'organiser des enquêtes et des évaluations concernant les terrains d'aviation dans des sites éloignés et les zones de poser d'hélicoptère ; de fournir aux membres d'équipage des informations sur l'évaluation des menaces, l'aéronautique et la météorologie ; d'assurer la liaison avec les autorités d'aviation nationales et internationales ; de s'occuper des autorisations de vol et du suivi des vols.

100. La Mission exploite actuellement 25 aéronefs, qui sont basés sur 10 sites différents de la Mission. Cependant, les opérations aériennes sont menées dans de nombreux autres zones à l'intérieur du Soudan du Sud ainsi que dans des zones proches, telles qu'Entebbe. À cet égard, la MINUSS effectue chaque année environ 240 vols réguliers et plus de 35 vols d'évacuation sanitaire primaire et secondaire vers Entebbe, ainsi que d'autres vols non réguliers selon les besoins. L'appui aux opérations aériennes de la MINUSS à Entebbe était auparavant assuré en grande partie par le personnel de la MONUSCO ainsi que par un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) de la MINUSS, dans le cadre des opérations aériennes de la MONUSCO. La MONUSCO a toutefois réduit sa présence à Entebbe depuis le début de l'exercice en cours (2021/22), notamment en supprimant les postes et emplois de temporaire liés aux opérations aériennes situés à Entebbe. Dans l'intervalle, la Mission a fait appel aux services de vacataires pour combler le vide laissé par le départ du personnel de la MONUSCO, afin d'assurer la continuité des activités. Toutefois, compte tenu du rôle majeur d'Entebbe dans les opérations de la MINUSS, notamment son importance stratégique en tant que soutien administratif, l'accès qu'elle offre aux installations médicales de niveau III et sa fonction de principal lieu de correspondance des vols internationaux à partir de la zone de la Mission, il est impératif que des solutions à plus long terme soient mises en place pour garantir un niveau de service similaire à celui fourni précédemment par l'équipe de la MONUSCO.

101. En conséquence, il est proposé de créer 4 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (1 agent(e) du Service mobile et 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) situés à Entebbe pour veiller à ce que les aspects essentiels des opérations de la Mission ne soient pas compromis. Sous la supervision de l'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile), les titulaires s'acquitteront notamment des fonctions ci-après : veiller à ce que les opérations aériennes soient menées conformément aux politiques et procédures applicables des Nations Unies et aux normes, pratiques, procédures et règlements en matière d'aviation du pays hôte ; surveiller le processus de planification des vols réguliers, des vols de marchandises, des vols spéciaux et des vols d'évacuation sanitaire primaire et secondaire ; suivre les résultats techniques et en matière de sécurité des moyens aériens de l'ONU ; garantir la disponibilité opérationnelle des équipements et installations de la MINUSS et se coordonner avec les organismes compétents pour répondre aux besoins d'assistance ; s'assurer que les activités de ravitaillement en carburant sont menées conformément aux procédures et aux règles de sécurité établies ; assurer la liaison avec les autorités de l'aviation compétentes pour la

coordination des autorisations de vol ; coordonner les activités de sécurité dans les aéroports avec la Section de la sécurité et de la sûreté ; se coordonner quotidiennement avec le service de contrôle des mouvements concernant les opérations de transport de passagers, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et de transport de marchandises avant la mise en service des aéronefs pour les vols ; coordonner les services de manutention au sol, notamment le ravitaillement en carburant des aéronefs ; soumettre les demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage pour les aéronefs de la MINUSS à la Direction de l'aéronautique civile ougandaise, le cas échéant ; assurer la liaison avec la Direction de l'aéronautique civile ougandaise concernant les activités et les questions liées à l'aviation et informer les parties concernées en conséquence ; coordonner le transport, l'hébergement et les repas des membres de l'équipage qui passent la nuit à Entebbe dans le cadre d'une mission de la MINUSS ; organiser des séances d'information pour les nouveaux membres d'équipage ; animer les réunions d'information à l'intention des équipages et veiller à ce que tous les documents de vol nécessaires soient traités et archivés.

Tableau 11

Changements proposés : composante 5 (Appui), Service de la sécurité et de la sûreté

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section de la sécurité et de la sûreté	Transformation	(5)	P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformation d’emplois de temporaire en postes
	Transformation	5	P-3	
	Transformation	(11)	Service mobile [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformation d’emplois de temporaire en postes
	Transformation	11	Service mobile	
Total		—		

Section de la sécurité et de la sûreté

102. Pendant l'exercice 2020/21, l'effectif de la Section de la sécurité et de la sûreté de la Mission comprenait 32 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). À la suite de la reconversion des sites de protection des civils en camps conventionnels destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et administrés par le Gouvernement, les ressources approuvées pour la MINUSS pour l'exercice 2021/22 prévoyaient la suppression de 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'agent(e) de sécurité (Service mobile), conformément aux recommandations figurant dans l'examen des besoins en personnel civil et aux besoins opérationnels de la Mission. La reconversion des sites de protection des civils en camps de déplacés devrait toutefois poser de nouvelles difficultés en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne le périmètre de sécurité des sites de la Mission situés à proximité de ces camps. En raison de la reconversion de ces sites et de la réduction de la présence du personnel de la Mission qui en a résulté, il a fallu multiplier les échanges entre le personnel de sécurité de la MINUSS et les déplacés ainsi qu'avec les communautés voisines afin de recueillir des informations sur la situation et le ressenti en matière de sécurité à l'intérieur des camps et entre les résidents des camps, d'évaluer correctement les éventuels signes avant-coureurs et facteurs de risque et de prendre les mesures nécessaires pour atténuer les risques. Compte tenu du climat d'insécurité généralisé dans le pays, ces

facteurs exigent le maintien des effectifs actuels de la Section de la sécurité et de la sûreté pour que celle-ci puisse remplir efficacement son mandat.

103. Il est proposé que 16 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 5 emplois d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) et 11 emplois d'agent(e) de sécurité (Service mobile) soient transformés en postes pour l'exercice 2022/23. L'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) continuera d'assumer des fonctions de supervision à l'appui de la coordination et de la gestion des agents de sécurité, et sera chargé(e) d'aider le (la) conseiller(ère) principal(e) pour la sécurité à soutenir la mise en place et le fonctionnement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; de se concerter avec le gouvernement hôte et les autorités locales pour toutes les questions liées à la sécurité ; de mener des évaluations des menaces et des analyses des risques. Parallèlement, les agents de sécurité (Service mobile) renforceront les effectifs et la capacité de réaction 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des opérations de sûreté et de sécurité de la Mission, notamment en augmentant la capacité de sécurité des sites de la Mission à Djouba, Bentiou et Wau. Les fonctions susmentionnées des agents de coordination de la sécurité (P-3) et des agents de sécurité (Service mobile) ne peuvent être considérées comme distinctes ou différentes du corps principal de la Section de la sécurité et de la sûreté. Ces postes font partie intégrante des équipes de sécurité intégrée qui assurent la gestion des mesures de sécurité au quotidien ainsi que les fonctions et le soutien opérationnels dans les bureaux locaux et à Djouba. Il est donc impératif et primordial, d'un point de vue stratégique, de transformer en postes les 16 emplois de temporaire restants afin de permettre à la Section de continuer de s'acquitter de manière efficace et effective de son mandat relatif à la sûreté et à la sécurité.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	9 795,4	11 403,1	8 127,9	(3 275,2)	(28,7)
Contingents	465 903,5	459 575,1	448 666,4	(10 908,7)	(2,4)
Police des Nations Unies	25 284,5	34 537,3	24 017,5	(10 519,8)	(30,5)
Unités de police constituées	36 301,8	22 409,1	26 680,4	4 271,3	19,1
Total partiel	537 285,2	527 924,6	507 492,2	(20 432,4)	(3,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	202 333,4	207 046,6	219 783,8	12 737,2	6,2
Personnel recruté sur le plan national	74 503,2	71 992,0	73 882,1	1 890,1	2,6
Volontaires des Nations Unies	24 175,2	24 370,9	26 217,5	1 846,6	7,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 779,3	5 212,0	2 123,8	(3 088,2)	(59,3)
Personnel fourni par des gouvernements	2 631,7	1 815,4	1 356,5	(458,9)	(25,3)
Total partiel	312 422,8	310 436,9	323 363,7	12 926,8	4,2
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	513,1	722,0	347,5	(374,5)	(51,9)
Voyages officiels	1 473,4	2 621,3	2 292,4	(328,9)	(12,5)
Installations et infrastructures	117 346,3	81 510,1	86 199,4	4 689,3	5,8
Transports terrestres	11 619,4	12 535,3	13 207,7	672,4	5,4
Opérations aériennes	89 201,8	94 906,1	101 802,6	6 896,5	7,3
Opérations maritimes ou fluviales	3 950,0	1 186,1	2 415,2	1 229,1	103,6
Communications et informatique	34 579,7	29 878,3	31 751,0	1 872,7	6,3
Santé	2 594,8	1 746,2	1 825,1	78,9	4,5
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	58 916,7	49 667,0	49 242,2	(424,8)	(0,9)
Projets à effet rapide	1 998,1	2 500,0	3 000,0	500,0	20,0
Total partiel	322 193,3	277 272,4	292 083,1	14 810,7	5,3
Montant brut	1 171 901,3	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7
Recettes provenant des contributions du personnel	27 314,8	26 224,1	27 371,4	1 147,3	4,4
Montant net	1 144 586,5	1 089 409,8	1 095 567,6	6 157,8	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 171 901,3	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7

B. Contributions non budgétisées

104. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	875,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	57 107,8
Total	57 982,8

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 48,4 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

105. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	2 101,9	Remplacement de 3 hélicoptères militaires (Mi-17) par 2 hélicoptères civils (Mi-8)
Total	2 101,9	

D. Taux de vacance

106. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	12,4	5,0	2,9
Contingents	13,2	17,3	18,1
Police des Nations Unies	27,4	4,0	4,0
Unités de police constituées	12,8	46,9	33,6
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,6	5,4	5,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	5,0	4,0	4,0
Agents des services généraux	4,6	4,0	4,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	13,6	13,0	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	0,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	6,3	0,0	50,0
Personnel recruté sur le plan national	0,0	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	37,5	52,3	52,3

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

107. Les coefficients délais de déploiement retenus pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance retenus pour le personnel civil tiennent compte des tendances observées par le passé, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2022/23. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et aux emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

108. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 148 166 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	89 063,5	4 709,8	93 773,3
Soutien logistique autonome	51 160,1	3 232,6	54 392,7
Total	140 223,6	7 942,4	148 166,0

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
Logistique et état des routes	2,8	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

109. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	26,6
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	366,8
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	676,1
Total	1 069,5

110. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	576	644	523	698	1 703	509	75	60	23
Formation externe ^a	6	91	37	—	20	2	—	11	—
Total	582	735	560	698	1 723	511	75	71	23

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

111. Le programme de formation proposé tient compte du principal objectif de la Mission pour l'exercice 2022/23, à savoir de renforcer les capacités des membres du personnel recrutés sur le plan national ainsi que les capacités fonctionnelles et techniques du personnel dans les domaines suivants : opérations aériennes, ingénierie, transports terrestres, appui électoral et ordre public. De plus, une formation initiale obligatoire continuera d'être dispensée à tous les agents civils et à tous les agents en tenue, y compris aux conseillers pour les questions de police, au personnel de liaison militaire et aux officiers d'état-major.

G. Services de détection des mines et de déminage

112. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	29 550,5

113. Les montants proposés au titre des services de détection des mines et de déminage comprennent le financement des dépenses de personnel recruté sur les plans international et national (4 980 100 dollars) et les contrats passés pour : a) deux équipes de déminage intégrées chargées de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) huit équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) quatre équipes de lutte antimines chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; d) trois équipes d'intervention d'urgence en mesure de faire face aux situations d'urgence et d'accomplir des tâches complexes sur le plan technique afin de soutenir la Mission et les intervenants humanitaires ; e) deux équipes d'inspection et de déminage des routes chargées d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre ; f) une équipe de gestion régionale chargée de garantir la qualité des activités et d'en faciliter l'exécution ; g) six équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs qui procéderont à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes (21 523 500 dollars). Ces montants couvrent également les voyages et la formation (166 200 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre (65 700 dollars), le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (590 900 dollars). Le montant restant correspond aux coûts d'appui aux projets, ainsi qu'aux frais de gestion à payer à l'UNOPS, soit 2 224 100 dollars.

114. Le programme de travail et les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont été examinés de manière approfondie par le Comité d'examen des programmes mis en place par le Service de la lutte antimines. Ce comité est un organe pluridisciplinaire dont les membres, qui travaillent pour la Mission et le Siège de l'Organisation, sont chargés de veiller à ce que les activités prévues dans le programme de lutte antimines de la Mission permettent à celle-ci de s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficacité.

H. Autres activités relatives aux programmes

115. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Initiatives de proximité visant à réduire la violence et ciblant en particulier les auteurs potentiels, tels que les groupes de jeunes armés	215,0	1,2
Activités relatives aux affaires civiles et appui aux communautés visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les populations locales, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans les domaines de la gestion des conflits, de la réconciliation et de la cohésion sociale	932,5	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 4.1
Activités relatives aux droits humains visant à promouvoir les normes en matière de droits humains aux niveaux local et national	415,0	1.3, 1.4, 2.1, 2.2

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Activités de protection de l'enfance visant à mieux faire connaître les violations et maltraitements dont sont victimes les enfants, menées à l'appui de la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'enfance	300,0	1.1, 1.2, 2.1
Activités de conseil relatives à la protection des femmes et visant à protéger les groupes vulnérables des violences et des mauvais traitements, notamment des violences sexuelles liées aux conflits	71,0	1.1, 2.1, 2.2
Appui à la Police nationale sud-soudanaise et à la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir la criminalité et la violence au sein des communautés de personnes déplacées	1 075,0	1.3, 2.1, 2.2
Activités liées à l'état de droit visant à promouvoir la responsabilité individuelle et institutionnelle au Soudan du Sud	489,5	4.1, 4.3, 4.4, 4.5
Activités relatives aux affaires politiques visant à promouvoir le processus de paix, l'inclusion et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes	48,6	4.1, 4.2
Activités liées au renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et à la prise de décision	300,0	1.1, 4.1
Initiatives de secours, de réintégration et de protection menées en coordination avec les partenaires concernés et visant à faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés	608,0	1.1, 1.2, 1.3
Total	4 454,6	

116. Le projet de budget pour l'exercice 2022/23 prévoit des crédits d'un montant de 4 454 600 dollars destinés à appuyer les autres activités relatives aux programmes. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités relatives aux programmes et indique les dépenses prévues et les réalisations escomptées correspondantes.

I. Projets à effet rapide

117. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2020/21 (effectif)	1 998,1	41
2021/22 (approuvé)	2 500,0	50
2022/23 (proposé)	3 000,0	60

118. Durant l'exercice 2022/23, afin de renforcer la confiance dans la Mission et son mandat, il est prévu d'exécuter 60 projets à effet rapide dans les domaines suivants : a) gouvernance et renforcement des institutions, afin d'améliorer la fourniture de services publics administratifs et sociaux essentiels qui permettent de promouvoir des moyens de subsistance durables et pacifiques aux niveaux national et infranational ; b) initiatives locales visant à promouvoir les processus de paix et de réconciliation et la tenue de consultations plus larges sur l'élaboration de la constitution et les élections ; c) restauration et reconstruction des entités garantes de l'état de droit et des institutions de défense des droits humains, afin de favoriser le renforcement et l'intégration de l'appareil judiciaire et des mécanismes d'application du principe de responsabilité ; d) amélioration des infrastructures essentielles, afin de renforcer la

résilience des populations aux niveaux national et infranational ; e) autonomisation des femmes et des jeunes afin de favoriser leur participation pleine, égale et véritable à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

III. Analyse des variations¹

119. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(3 275,2)	(28,7 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

120. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 75 dollars « après 30 jours » (nouveau taux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022), contre un montant de 125 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(10 908,7)	(2,4 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

121. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par les éléments suivants : a) le fait que le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 75 dollars « après 30 jours » (nouveau taux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022), contre un montant de 125 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22 ; b) le fait que l'effectif moyen prévu pour 2022/23 s'établit à 13 297 membres des contingents (infanterie et unités de soutien), contre 13 430 pour l'exercice 2021/22 ; c) la diminution des montants demandés au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant à des contingents, ce qui s'explique par le fait qu'aucun rapatriement n'est prévu pour 2022/23, contrairement à l'exercice 2021/22, au cours duquel plusieurs rapatriements d'unités d'infanterie ont été planifiés.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(10 519,8)	(30,5 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

122. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 75 dollars « après 30 jours » (nouveau taux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022), contre un montant de 125 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	4 271,3	19,1 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

123. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées prévu pour l'exercice 2022/23 est de 850 agents, contre 680 pour 2021/22. La hausse de la moyenne des effectifs déployés tient au fait que le rapatriement de deux unités de police constituées de Malakal et de Bentiu a été annulé, en raison principalement de l'évolution des besoins opérationnels, notamment de la nécessité de maintenir une présence constante sur le site de protection des civils de Malakal et de conserver des capacités résiduelles à Bentiu pour faire face aux conditions de sécurité fragiles dans l'ancien site de protection des civils. Elle s'explique également par le fait qu'il est prévu d'augmenter le nombre d'activités menées par le personnel en tenue pendant l'exercice 2022/23, en prévision des élections anticipées prévues pour 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	12 737,2	6,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

124. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème le 1^{er} janvier 2022, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; b) la proposition de transformer 16 emplois de temporaire, dont 5 P-3 et 11 agents du Service mobile, en postes permanents au sein de la Section de la sécurité et de la sûreté ; c) la proposition de créer sept postes d'agents recrutés sur le plan international, dont 1 P-4, 5 P-3 et 1 agent(e) du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 890,1	2,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de la prime de danger**

125. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait que le montant versé au personnel recruté sur le plan national au titre de la prime de danger s'élève à 697 dollars par personne et par mois, comme suite à la révision du barème des traitements, contre un montant de 575 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 846,6	7,6 %

• **Gestion : changements concernant les rapatriements**

126. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du montant estimatif des dépenses afférentes aux rapatriements et à l'arrivée de nouveaux fonctionnaires, car 133 Volontaires des Nations Unies atteindront la durée maximale de service, à savoir quatre ans, au cours de l'exercice 2022/23, contre 75 dans le budget approuvé pour 2021/22 ; b) l'augmentation des montants prévus au titre de l'assurance maladie et de l'assurance-vie, qui s'élèveront à 288 dollars par personne et par mois, contre un montant de 122 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22 ; c) la hausse du montant moyen pondéré de l'indemnité de subsistance des

Volontaires (2 995 dollars par personne et par mois, contre 2 939 dollars pour l'exercice 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(3 088,2)	(59,3 %)

• **Gestion : transformation d'emplois de temporaire**

127. La diminution des ressources demandées, qui tient principalement au fait qu'il est proposé de transformer 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 5 P-3 et 11 agents du Service mobile, en postes au sein de la Section de la sécurité et de la sûreté, est en partie contrebalancée par la création de 8 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), dont 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4 et 1 agent(e) du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(458,9)	(25,3 %)

• **Gestion : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

128. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) sera de 75 dollars « après 30 jours » (nouveau taux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022), contre un montant de 125 dollars prévu au budget de l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(374,5)	(51,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

129. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est difficile de trouver des institutions de formation prêtes à s'engager à fournir des services de consultants, compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19. La Mission prévoit de recourir davantage aux plateformes en ligne afin de proposer à son personnel des options de formation viables.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(328,9)	(12,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

130. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que certains prestataires de formations ont annulé des programmes de formation qui devaient se tenir en dehors de la zone de la Mission, compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19. La Mission prévoit de recourir davantage aux plateformes en ligne afin de proposer à son personnel des options de formation viables.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	4 689,3	5,8 %

• **Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant**

131. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,99 dollar par litre, contre

0,75 dollar pour 2021/22 ; b) le fait qu'il est prévu de mettre en place des systèmes de télévision en circuit fermé (CCTV) dans plusieurs sites de la Mission (Aweil, Bor, Pibor et Bentiu) afin de renforcer le périmètre de sécurité dans ces lieux, qui ont connu une augmentation des intrusions ces dernières années ; c) la hausse des dépenses afférentes aux services fournis par les agents de sécurité non armés résultant de nouveaux arrangements contractuels entrés en vigueur en mai 2021 ; d) l'augmentation du nombre de sites bénéficiaires du contrat de prestation de services de nettoyage et d'appui dans les camps, qui a été porté de 12 à 21.

132. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par : a) le fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour couvrir les dépenses non renouvelables au titre de la mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, pour lesquelles des crédits étaient prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; b) le fait qu'il n'est pas prévu d'acquérir des structures préfabriquées au cours de l'exercice 2022/23 ; c) une diminution des dépenses prévues pour l'achat de certaines pièces de matériel de génie et d'équipements de traitement de l'eau et de distribution de carburant, en raison des stocks disponibles.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	672,4	5,4 %

• **Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant**

133. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,95 dollar par litre, contre 0,71 dollar pour 2021/22 ; b) le remplacement prévu de 120 véhicules légers qui ont dépassé leur durée de vie utile ; c) la conclusion de nouveaux contrats pour les services de transport et de navettes.

134. Cette augmentation est en partie compensée par le fait qu'il est prévu d'utiliser un volume de carburant plus faible (3,1 millions de litres, contre 3,8 millions de litres pour 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	6 896,5	7,3 %

• **Paramètres budgétaires : évolution du prix du carburant**

135. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,97 dollar par litre, contre 0,69 dollar pour 2021/22 ; c) le fait qu'il est prévu d'utiliser un volume de carburant plus important (20,8 millions de litres, contre 18,4 millions de litres pour 2021/22).

136. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression d'un hélicoptère de la flotte, compte tenu du remplacement de trois hélicoptères militaires (Mi-17) par deux hélicoptères civils (Mi-8) à la fin de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	1 229,1	103,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

137. L'augmentation des ressources demandées s'explique par les crédits prévus pour la location d'un navire de servitude autopropulsé qui pourrait permettre à une unité maritime de patrouiller sur 1 200 kilomètres de voies navigables et d'atteindre ainsi des zones à risque qui sont inaccessibles par la route. Ce navire renforcera les capacités de l'unité maritime en ce qui concerne la protection des forces, les

patrouilles de sécurité, les évacuations sanitaires primaires, la recherche et le sauvetage, la reconnaissance, le réapprovisionnement logistique et le transport du personnel dans la zone d'opérations concernée.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 872,7	6,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

138. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les frais supplémentaires occasionnés par les licences requises pour l'utilisation du matériel de réseau, en raison de l'acquisition de nouveaux équipements au cours de l'exercice 2020/21 ; b) l'augmentation des crédits demandés au titre des licences liées à l'utilisation de systèmes de points de contrôle, qui permettent d'assurer une protection en filtrant le trafic de données interne et externe et qui sont la première ligne de défense de la Mission contre les activités malveillantes et nuisibles, notamment le piratage et l'accès non autorisé au réseau, qui peuvent menacer l'intégrité opérationnelle des applications critiques et des données de l'Organisation ; c) les crédits demandés pour financer les dépenses afférentes aux sous-traitants informatiques qui fournissent des services d'appui en matière d'analyse de données et l'achèvement du projet d'identification par radiofréquence, ainsi que pour élargir la gamme de services proposés par la Section des technologies, compte tenu de l'accroissement de la demande d'assistance informatique.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(424,8)	(0,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

139. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux services de détection des mines et de déminage, étant donné qu'il est proposé de faire apparaître le (la) chef de la composante Lutte antimines de la Mission dans le tableau d'effectifs de la Mission pour l'exercice 2022/23, au lieu de comptabiliser les dépenses afférentes à ce poste dans cette rubrique budgétaire, comme c'était le cas auparavant en raison des modalités de mise en œuvre conclues avec l'UNOPS. Grâce à la nouvelle approche proposée, le Service de la lutte antimines sera directement responsable de l'évaluation des menaces, de la conception et du suivi des programmes et de la représentation auprès des dirigeants des missions et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Les coûts afférents à ce poste sont inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

140. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées au titre des honoraires, des fournitures et des services liés à la formation, étant donné qu'il est prévu de recourir davantage aux plateformes en ligne pour l'organisation de différentes séances de formation, dont certaines étaient auparavant organisées en présentiel.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	500,0	20,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

141. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de mettre en œuvre des projets à effet rapide supplémentaires concernant le processus politique et les processus de paix et de réconciliation, afin de promouvoir l'élargissement de l'espace politique et civique, ainsi que des initiatives

locales axées sur la concertation et la réconciliation lors des consultations sur l'élaboration de la constitution et les élections.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

142. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS se présentent comme suit :

a) ouverture de crédits de 1 122 939 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 93 578 250 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(Résolution 75/304)

Décision ou demande

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 12)

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les

Mesures prises

La MINUSS continuera de prendre des initiatives pour assurer la sûreté, la sécurité et la santé de son personnel. Consciente que la pandémie de COVID-19 pourrait se prolonger jusqu'en 2022/23, elle poursuivra les initiatives et les mesures mises en place au début de la pandémie afin d'atténuer une éventuelle flambée des cas, en tenant compte des évaluations régulières de la situation épidémiologique et opérationnelle. En raison de l'émergence continue de variants et de la menace d'une quatrième vague de cas positifs parmi le personnel de la Mission, il convient de conserver la totalité des capacités médicales existantes et de renforcer certains dispositifs d'intervention à l'aide de nouvelles méthodes de prévention, de contrôle et de gestion des cas critiques. Dans le cadre des mesures sanitaires visant à limiter la gravité de la pandémie de COVID-19, la Mission continuera d'exploiter et d'entretenir des centres de production d'oxygène et de faire appel aux services de laboratoire modernes dans plusieurs de ses sites. Elle continuera également de mener des activités visant à aider les autorités nationales à limiter au maximum le risque de propagation du virus. En outre, elle poursuivra la mise en œuvre du programme de vaccination à l'intention du personnel des Nations Unies et des partenaires et continuera d'apporter un soutien logistique à cet égard, sur demande.

Si la pandémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences sur la capacité de la Mission de mener à bien les activités prescrites dans son mandat au cours du dernier trimestre de l'exercice 2019/20, depuis lors, ces conséquences sont moins marquées. Il n'en reste pas moins que, pour poursuivre les efforts visant à prévenir la transmission du virus et à protéger à la fois le personnel de la MINUSS et la population sud-soudanaise, il a fallu allouer des ressources en tenant compte des nouvelles priorités, notamment la campagne de vaccination du personnel des Nations

Décision ou demande

enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Mission pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 13)

Mesures prises

Unies, des personnes à leur charge et des partenaires de la Mission au Soudan du Sud, qui a débuté en avril 2021. Il a également fallu affecter des ressources pour aider les États à renforcer leur capacité d'atténuer les risques liés à la pandémie.

Parmi les principaux enseignements que la Mission a tirés de la pandémie, on peut citer le fait que l'application adéquate et rapide de mesures préventives est la clé de la prévention et du contrôle d'une épidémie ou d'une pandémie et que des mesures proactives doivent être prises pour acquérir les articles médicaux nécessaires à la prévention et au contrôle des maladies infectieuses. À cet égard, la Mission a eu la chance d'avoir déjà en stock certains des articles médicaux dont elle avait besoin et qui avaient été achetés dans le cadre des mesures qu'elle avait prises pour se préparer à la maladie à virus Ebola.

La Mission s'est inspirée de ces enseignements pour définir des pratiques optimales et les mettre en œuvre, et renforcer son état de préparation, notamment par les mesures suivantes :

- a) Mise en place de centres de quarantaine et d'isolement dans tous les secteurs ;
- b) Communication d'informations au personnel de la MINUSS concernant les mesures de prévention des maladies infectieuses ;
- c) Création du Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida, qui a récemment remplacé le Groupe du VIH/sida et est chargé des activités de prévention des maladies, notamment de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses, et de promotion de la santé ;
- d) Mise à niveau du centre médical de niveau II+ de Djouba, pour qu'il puisse prendre en charge les cas critiques ;
- e) Installation d'un centre de production d'oxygène à Djouba et de laboratoires utilisant la méthode d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) dans tous les dispensaires et centres médicaux de niveau II.

Toutes les mesures de prévention, d'intervention et d'atténuation ont été prises en coordination avec le Ministère de la santé du Soudan du Sud et conformément aux directives générales publiées par l'Organisation mondiale de la Santé et le Secrétariat de l'ONU et avaient pour objectifs d'assurer la santé et la sécurité des soldats de la paix et des populations locales tout en poursuivant la mise en œuvre des activités prioritaires prévues dans le mandat de la Mission.

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 14)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 15)

La Mission continue de mener à bien des activités relatives aux programmes et des projets à effet rapide dans tout le Soudan du Sud afin de créer des conditions propices à une paix durable, notamment en facilitant le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les efforts de renforcement de la confiance, la coopération avec les acteurs de l'état de droit et les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau local. Ces activités sont menées dans le cadre du mandat de la Mission et en étroite coordination et collaboration avec les parties prenantes nationales et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de renforcer les efforts de consolidation de la paix menés à l'échelle de l'ONU de manière cohérente et concertée. Il convient de noter que certaines de ces activités ont considérablement pâti des restrictions appliquées aux grands rassemblements publics dans le cadre de la pandémie de COVID-19, tandis que d'autres ont été relativement épargnées et ont pu se poursuivre grâce à des adaptations opérationnelles et logistiques.

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a redoublé d'efforts pour faciliter la participation des fournisseurs de ces pays et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des restrictions des déplacements ou des frais de voyage ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ; d) établi un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 16)

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 17)

solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

La Mission continuera d'utiliser des matériaux, des moyens et des connaissances disponibles localement dans le cadre de ses projets de construction en élaborant un cahier des charges qui encourage les fournisseurs de l'ONU à utiliser les ressources disponibles au niveau local, ce qui aurait des retombées positives sur l'économie locale. Elle continuera d'utiliser les ressources locales dans le cadre des projets de construction entrepris avec des capacités internes. En outre, elle continuera d'organiser des séminaires d'entreprises pour sensibiliser les fournisseurs locaux à la manière de faire des affaires avec l'ONU, afin d'accroître leur participation aux processus d'achat des Nations Unies.

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et clairs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 18)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 19)

marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Comme indiqué dans la version actualisée du Manuel des achats, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). On trouvera des informations détaillées sur l'adjudication des marchés et les commandes passées par les entités du Secrétariat dans le cadre de procédures formelles d'appel à la concurrence sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats. Les nouvelles informations communiquées par l'Organisation concernent notamment les méthodes d'appel à la concurrence utilisées, les possibilités de prolongation des contrats et le cœur de métier des fournisseurs.

La Mission continue de collaborer avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, tels que l'Union africaine et l'IGAD, notamment par l'intermédiaire de leurs envoyés spéciaux pour le Soudan du Sud, du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, créée en application de l'Accord revitalisé, ainsi que des représentants diplomatiques régionaux, afin d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs, conformément aux mandats définis. Par exemple, en septembre 2021, la MINUSS a conduit une délégation conjointe de haut niveau, dont faisaient partie les ambassadeurs de l'Union africaine et de l'IGAD, à Tamboura

(Équatoria occidentale) et à Pibor (Jonglei) afin de désamorcer les tensions et d'apporter une réponse cohérente au conflit local. Cette visite a donné lieu à une déclaration commune demandant l'arrêt immédiat des hostilités et la protection des civils. Parmi les autres activités entreprises, on peut citer l'organisation de forums de discussion mensuels avec la communauté diplomatique du Soudan du Sud ; la participation et la contribution aux débats tenus lors des réunions mensuelles de direction de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi que lors des réunions quadrilatérales mensuelles tenues avec l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, et la coopération avec les comités de travail pertinents de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ; les séances d'information hebdomadaires sur la situation politique et la mise en œuvre de l'Accord revitalisé organisées à l'intention des chefs de mission de l'Union européenne ; les réunions bihebdomadaires tenues à Djouba avec la délégation de l'IGAD et les réunions mensuelles tenues séparément avec les représentants diplomatiques du Kenya, de l'Ouganda, du Soudan et des pays de la Troïka. De manière plus générale, la Mission invite l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à participer à tous les ateliers, forums et autres événements pertinents qu'elle organise aux niveaux national et infranational sur des questions telles que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la création de partis politiques, le processus d'élaboration de la constitution, les organisations de la société civile et l'éducation civique, ainsi que les élections.

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 20)

Les activités de fond et les autres activités relatives aux programmes que mène la Mission sont directement en rapport avec son mandat et ses priorités, notamment la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la protection des civils, la promotion du principe de responsabilité, la défense des droits humains et la résolution des conflits. Les produits sont présentés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et liés à des réalisations et à des résultats concrets. La MINUSS accorde la priorité aux activités relatives aux programmes qui reposent sur un fondement solide et propice à l'exécution du mandat, conformément aux directives de l'Administration sur les activités relatives aux programmes relevant du

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 21)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 22)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 23)

mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix.

Lorsqu'elle planifie et exécute les activités relatives aux programmes, la MINUSS veille à ce qu'elles cadrent pleinement avec les tâches et les priorités relevant de son mandat. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes.

Des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes qui seront entreprises pendant l'exercice 2022/23 figurent dans le présent rapport.

La MINUSS poursuivra sa collaboration avec ses diverses composantes et sections ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales locales en vue d'exécuter les projets à effet rapide en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission a procédé à une évaluation externe indépendante de ses projets à effet rapide, qui a établi que la gouvernance de ces projets était transparente et conforme aux directives. De plus, s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation externe indépendante, elle s'attachera plus particulièrement à définir les besoins et l'ampleur des projets à effet rapide, en termes de gestion et de durabilité, et s'efforcera de maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Elle veillera également à ce que le Comité d'examen des projets alloue au moins 15 % des ressources aux projets à effet rapide qui favorisent la participation des femmes au processus de paix et leur autonomisation.

Par des patrouilles régulières et des échanges avec les parties prenantes, la Mission procédera régulièrement au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des projets à effet rapide déjà exécutés. Conformément aux nouvelles instructions permanentes de la MINUSS sur les projets à effet rapide, un suivi local des projets sera mis en place pour atténuer l'impact des restrictions de déplacement vers les sites des projets résultant de la pandémie de COVID-19.

La Mission étudie attentivement ses besoins en matière de consultants, limite le recours à des consultants externes à de courtes périodes et ne fait appel qu'à ceux qui ont des compétences ou des connaissances spécialisées que ne possède normalement pas le personnel permanent, pour les

Décision ou demande

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 24)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour

Mesures prises

activités et les services non essentiels prévus dans son mandat.

La MINUSS continue de mettre en œuvre divers éléments du plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

Compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre du plan d'action garantit que la Mission, agissant avec le soutien du Siège de l'Organisation des Nations Unies, donne la priorité à la sécurité des soldats de la paix lorsqu'ils s'acquittent des tâches qui leur sont confiées à travers le pays. Conformément à la résolution 2567 (2021) du Conseil de sécurité, la MINUSS met en œuvre son mandat de protection des civils au sens large dans toutes ses activités, notamment en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités pour aider le Gouvernement sud-soudanais à rétablir l'état de droit et à réformer le secteur de la justice. La priorité est donnée au renforcement de la mobilité et aux patrouilles actives, afin de permettre à la Mission de mieux exécuter son mandat dans les zones où apparaissent de nouveaux risques, l'accent étant mis sur le déploiement des forces (y compris la création de bases opérationnelles temporaires) pour appuyer les activités de protection, de collecte d'informations et d'appréciation de la situation menées par la Mission. L'empreinte de la Mission est régulièrement examinée, selon les besoins, compte tenu des ressources nécessaires, des priorités et des conditions de sécurité sur le terrain.

En dépit des difficultés opérationnelles liées à la pandémie, la MINUSS continue de mettre en œuvre un plan d'action visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Parmi les progrès majeurs accomplis, on peut citer les exemples suivants : a) la stratégie d'alerte rapide et d'intervention est en train d'être actualisée et parachevée ; b) les structures internes d'autorité, de commandement et de contrôle sont renforcées par l'organisation d'exercices théoriques et d'exercices de simulation sur le terrain auxquels participent le personnel civil et le personnel en tenue ; c) les plans d'acquisition d'informations sont régulièrement évalués par le personnel en tenue ; d) la zone d'opération de chaque bataillon a été délimitée et fait l'objet d'évaluations régulières par les états-majors de secteurs et le quartier général de la force ; le Centre d'analyse conjointe de la Mission a recensé les besoins d'information prioritaires et l'adaptabilité des

promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 25)

installations chirurgicales de niveau I+ a été améliorée dans certains bureaux locaux.

En outre, la Mission continue d'intensifier sa mobilisation politique ainsi que l'assistance technique et matérielle qu'elle fournit aux autorités nationales chargées de la justice et de l'application des lois, afin de prévenir les attaques et de mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre les soldats de la paix. À cette fin, par le passé, la MINUSS a demandé que l'immunité des soldats de la paix soit levée afin qu'ils puissent comparaître en qualité de témoins devant les tribunaux nationaux. Elle participera au prochain atelier de l'équipe d'appui à la mise en œuvre, qui aura pour objectif de fixer les priorités et de pérenniser certains des progrès réalisés dans l'application des éléments du plan d'action.

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 26)

Malgré les difficultés qu'elle rencontre pour attirer du personnel et le retenir à son service, la Mission a pris des mesures pour accélérer le recrutement et continuera de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants. En outre, lors de l'élaboration de son budget pour l'exercice 2022/23, elle a passé en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus, et constate que des procédures de recrutement sont en cours à des stades divers pour tous ces postes et qu'ils devraient être pourvus dans un avenir proche.

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 27)

Bien qu'elle n'ait pas de programme formel de recrutement sur le plan national en raison du manque de postes vacants et de la difficulté à recruter localement des personnes qualifiées pour exercer des fonctions spécialisées, la Mission travaille au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national afin de lui permettre d'accéder à des responsabilités et fonctions plus importantes. À cet égard, elle continuera d'explorer les possibilités de recrutement national dans le cadre de l'examen de la composition de ses effectifs civils.

Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 28)

La MINUSS poursuivra l'action qu'elle mène pour assurer une représentation géographique plus large et plus équitable au sein de son personnel. Au 31 décembre 2021, le personnel civil de la Mission comprenait 848 membres du personnel recruté sur le plan international, dont 15 emplois de temporaire, représentant plus de 100 nationalités ainsi que différents groupes régionaux.

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que toutes ces demandes soient réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours

Décision ou demande

les meilleurs délais, au plus tard trois mois après la date de présentation (par. 29)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 30)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 31)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre

Mesures prises

après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Lancé à la MINUSS en 2019, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Il est également conçu pour évaluer l'efficacité et les effets des produits de la Mission ainsi que pour recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. Le Système est mis en œuvre progressivement, ce qui permet à la MINUSS de se concentrer davantage sur les grandes priorités et les activités qui ont le plus d'effet, compte tenu de l'analyse de l'évolution de la situation sur le terrain. Au fur et à mesure du déploiement du Système dans les années à venir, et sur la base des enseignements tirés des évaluations menées au cours des deux dernières années, la MINUSS devrait renforcer les convergences entre le Système et les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour améliorer le suivi de sa performance globale au regard de l'exécution de son mandat.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est progressivement mis en œuvre à la MINUSS. La Mission a achevé la révision du cadre de résultats relatif au Système complet de planification et d'évaluation de la performance à la fin de l'exercice 2020/21, en définissant les réalisations prioritaires au moyen d'un processus consultatif et en répertoriant les indicateurs d'impact et de résultat.

Guidée par les directives du Contrôleur sur le renforcement de l'élaboration du cadre de budgétisation axée sur les résultats et l'utilisation du Système, la MINUSS harmonisera ce dernier avec les produits et les indicateurs de la budgétisation axée sur les résultats, le but étant de mettre davantage l'accent sur l'impact et de mieux faire concorder les ressources et les priorités stratégiques de la Mission.

La MINUSS poursuivra la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle visant à réduire son empreinte. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement et aux fins de la réalisation des objectifs du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), la Mission s'efforcera d'accroître la part d'énergie utilisée provenant de sources renouvelables. À cet effet, des mesures d'efficacité ciblant les centres de production d'énergie non renouvelable existants seront mises en œuvre, notamment la synchronisation du parc de groupes

compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 32)

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 33)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 34)

électrogènes appartenant aux contingents à l'échelle de la Mission et la mise en place d'un projet pilote visant à établir le premier contrat de la Mission portant sur l'achat d'énergie solaire. Pour compléter ces efforts, la Mission prévoit de recourir davantage aux technologies de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain afin de suivre la consommation d'énergie et d'eau dans l'ensemble de sa zone d'opérations.

Après avoir réussi à maîtriser les principaux facteurs de risques liés aux eaux usées au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera de consolider et de renforcer ses systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, notamment en poursuivant le remplacement des fosses septiques de fortune par des systèmes spécialisés de fosses septiques préfabriquées et en menant des projets de grande envergure visant à améliorer les systèmes de drainage et la gestion des eaux pluviales dans les camps de Topping, Bor et Akobo, qui présentent un risque élevé d'inondations fréquentes. En outre, elle continuera d'investir afin d'agrandir ses déchetteries dans les principaux bureaux locaux et d'y installer du matériel pour le compostage des déchets organiques et l'extrusion du plastique.

La MINUSS continuera d'utiliser les plateformes virtuelles, si elles remplissent efficacement leurs fonctions. En outre, elle recouvrera les coûts afférents au transport aérien de personnes autres que le personnel des Nations Unies, conformément à la politique et aux orientations relatives au recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations, publiées le 12 janvier 2022. Le recouvrement des coûts n'entre pas en jeu lorsqu'il a été déterminé que le déplacement visait à appuyer l'exécution du mandat de la Mission. Les passagers n'appartenant pas aux Nations Unies dont le déplacement n'est ni nécessaire ni lié à l'exercice de fonctions officielles ou à l'exécution du mandat de la Mission ne sont pas autorisés à voyager dans les appareils des Nations Unies.

Conformément aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, les matrices standard de contrôle des risques à appliquer aux principaux éléments et processus financiers (budgets, recouvrement des coûts, créances, dettes, gestion des liquidités et trésorerie et comptabilité générale) sont en cours d'élaboration et d'examen. Des plans visant à combler les lacunes recensées dans le cadre des examens sont actuellement mis au point.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la mission peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 36)

Dans le cadre du mandat de la Mission, la priorité en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité est de faire en sorte que les femmes participent véritablement au processus de paix, à la gouvernance et aux mécanismes de transition prévus par l'Accord revitalisé, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette approche contribue à créer un environnement sûr et protégé des menaces contre les civils, notamment contre les femmes et les filles, afin de favoriser une participation citoyenne et politique dans des conditions d'égalité et de soutenir les initiatives de paix visant à résoudre les conflits locaux dirigées par des femmes.

En outre, dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est indiqué que l'augmentation de la part de soldates de la paix dans tous les corps de métier est liée directement à l'efficacité opérationnelle, grâce à l'intensification des échanges avec la population locale, à l'autonomisation des femmes dans les communautés et à l'amélioration de la communication. À cet égard, la Mission continue d'améliorer ses locaux pour répondre aux besoins des soldates de la paix et créer un environnement favorable à la parité et à l'égalité des genres.

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 37)

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSS, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/75/822/Add.12 et résolution 75/304 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte qu'une analyse coûts-avantages comparant le système d'hébergements partagés, avec le versement d'une indemnité de subsistance (missions) majorée, aux hébergements individuels sera fournie dans le cadre du prochain projet de budget (par. 16)

Sur la base d'un examen et d'une analyse des structures d'hébergement de la Mission, des crédits ont été prévus dans le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2022/23 au titre des hébergements partagés. Il convient également de noter que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour la MINUSS a été sensiblement réduit à compter du

Le Comité consultatif félicite la MINUSS d'avoir entrepris son premier examen des effectifs, réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales et compte que la deuxième phase de l'examen des effectifs, qui interviendra prochainement, sera l'occasion de proposer la transformation d'un nombre plus important de postes et d'emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national (par. 20)

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de justifier clairement et systématiquement le choix des taux retenus dans les projets de budget et les documents connexes (voir [A/74/737/Add.13](#), par. 18) (par. 23)

Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages à des fins de participation à des ateliers, à des conférences ou à des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions de la circulaire [ST/SGB/2009/9](#) et de l'instruction [ST/AI/2013/3](#) [par. 29 b)]

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du

1^{er} janvier 2022, ce qui entraînera une importante diminution des crédits qui seront demandés à ce titre à l'avenir.

Bien qu'elle n'ait pas de programme formel de recrutement sur le plan national en raison du manque de postes vacants et de la difficulté à recruter localement des personnes qualifiées pour exercer des fonctions spécialisées, la Mission travaille au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national afin de lui permettre d'accéder à des responsabilités et fonctions plus importantes. À cet égard, elle continuera d'explorer les possibilités de recrutement national dans le cadre de l'examen de la composition de ses effectifs civils.

Les taux de vacance retenus pour le personnel civil pour 2022/23 tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice.

En raison de la pandémie de COVID-19, les méthodes de mise en œuvre de la formation ont été modifiées. La plupart des cours et des activités d'apprentissage peuvent être transformés en séances virtuelles et ont été dispensés en ligne, mais les programmes centrés sur l'acquisition de compétences pratiques seront menés en présentiel. Les formations se tiendront selon trois modalités : en ligne, selon un format hybride et, en cas de nécessité et de façon exceptionnelle, purement en présentiel. La priorité de la Mission sera de continuer à assurer la majorité des activités d'apprentissage virtuel et mixte, en offrant des stages de perfectionnement aux formateurs en charge des formations sur les questions transversales, des cours thématiques ou spécialisés et des formations obligatoires de l'ONU. La Mission investira dans le perfectionnement des formateurs, afin de mettre en œuvre des programmes de renforcement durable des capacités, conformément à la stratégie d'apprentissage à long terme de l'Organisation.

Voir la réponse ci-dessus concernant le paragraphe 12 de la résolution [75/304](#) de l'Assemblée générale (page 78).

virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 15). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget (par. 37)

Le Comité consultatif estime que les informations sur le recouvrement des coûts doivent être enregistrées de façon plus cohérente, et qu'il faut indiquer plus clairement où les montants recouvrés sont inscrits et si des montants recouvrés ont été portés au crédit des États Membres (par. 40)

Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement et compte que des informations détaillées sur leur état d'avancement ainsi que sur le cahier des charges, les produits et les dates de début et de fin des activités seront fournies dans les prochains projets de budget. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, et a prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (voir résolution 74/293 de l'Assemblée générale, par. 17) (par. 42)

Le Comité consultatif se félicite de l'évaluation et est d'avis que la Mission devrait continuer à améliorer la planification générale et à évaluer les projets régulièrement. Il estime que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Il compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 44)

La Mission continuera à faire preuve d'une plus grande cohérence pour ce qui est d'enregistrer les informations sur le recouvrement des coûts. Les montants recouvrés au titre de l'appui fourni à des entités externes sont inscrits au compte des recettes conformément aux pratiques existantes.

Voir la réponse ci-dessus concernant le paragraphe 32 de la résolution 75/304 de l'Assemblée générale (page 88).

Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission a procédé à une évaluation externe indépendante de ses projets à effet rapide, qui a établi que la gouvernance de ces projets était transparente et conforme aux directives. En outre, s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation externe indépendante, la Mission s'attachera plus particulièrement à définir les besoins et l'ampleur des projets à effet rapide, en termes de gestion et de durabilité, et s'efforcera de maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Elle veillera également à ce que le Comité d'examen des projets alloue au moins 15 % des ressources aux projets à effet rapide qui favorisent la participation des femmes au processus de paix et leur autonomisation.

Par des patrouilles régulières et des échanges avec les parties prenantes, la Mission procédera régulièrement au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des projets à

Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut établir un plan de mise en œuvre prévoyant des projets à moyen et à long terme pour l'exécution des activités relatives aux programmes. Il faudrait également évaluer régulièrement les projets et allouer en priorité les ressources aux projets ayant des retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements retenus. Il compte que des informations détaillées au sujet des évaluations de projet et des enseignements tirés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 46)

Le Comité consultatif note que les activités relatives aux programmes sont comptabilisées dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », tandis que les projets à effet rapide sont comptabilisés dans une autre catégorie. Il formule d'autres observations sur la comptabilisation des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)) (par. 47)

effet rapide déjà exécutés. Conformément aux nouvelles instructions permanentes de la MINUSS sur les projets à effet rapide, un suivi local des projets sera mis en place pour atténuer l'impact des restrictions de déplacement vers les sites des projets résultant de la pandémie de COVID-19.

Les activités relatives aux programmes sont évaluées régulièrement dans le cadre d'audits et d'évaluations internes et externes, en vue de répertorier les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

En outre, la MINUSS achève actuellement la version finale des instructions permanentes propres à la Mission concernant les activités relatives aux programmes, afin d'améliorer la gestion de ces dernières, notamment en rendant obligatoire la réalisation d'évaluations pertinentes.

Les instructions permanentes, qui seront appliquées à partir de l'exercice 2022/23, permettront de rationaliser les propositions de projets programmatiques et de mieux faire concorder les propositions de programmes et les cadres de budgétisation axée sur les résultats, ainsi que les priorités à long terme de la Mission. Cela facilitera la définition de priorités stratégiques et l'allocation de ressources aux projets ayant les retombées les plus concrètes. Il est également indiqué dans les instructions permanentes que les activités relatives aux programmes devront faire l'objet d'évaluations régulières et officielles.

L'objectif des projets à effet rapide est de soutenir, dans le cadre de projets à petite échelle pouvant être exécutés rapidement au bénéfice des populations locales, des activités visant à promouvoir et à faciliter les efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. En raison de leurs caractéristiques particulières et de la nature des dépenses engagées, les ressources allouées aux projets à effet rapide font l'objet d'une rubrique budgétaire distincte afin de permettre le suivi des dépenses afférentes aux projets et de faciliter l'élaboration de rapports sur ces dépenses.

En ce qui concerne les activités relatives aux programmes, les différentes activités, qui sont directement liées au mandat de la Mission et alignées sur son cadre de budgétisation axée sur les résultats, sont menées par la Mission ou les partenaires d'exécution. Pour améliorer la transparence dans la comptabilisation des dépenses effectives afférentes à ces activités, on utilise les fonctionnalités des structures de projet dans Umoja, ce qui permet de suivre et de contrôler les dépenses engagées pour

Le Comité consultatif note la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MINUSS et compte que la Mission ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations seront fournies à ce sujet dans les futurs rapports (par. 51)

chaque projet et activité de coopération programmatique, compte tenu de la nature de ces dépenses. À cet égard, les ressources prévues au titre des activités relatives aux programmes de la MINUSS sont inscrites aux rubriques « Partenaires de réalisation et subventions » et « Services divers », dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », en fonction de la nature des activités planifiées lors de l'établissement du budget.

La Mission a toujours du mal à attirer des candidates qualifiées et compétentes pour des postes soumis à recrutement national, ce qui s'explique en partie par les disparités sociales qui règnent au Soudan du Sud, où l'accès à l'éducation et aux ressources est principalement réservé aux hommes. Les candidatures reçues pour des postes soumis à recrutement national sont majoritairement masculines et, en moyenne, seule une candidature sur 18 est féminine. En analysant les recrutements menés à bien concernant les postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national ces dernières années, on constate toutefois une amélioration notable lors de l'exercice 2020/21, au cours duquel 38 % des candidats sélectionnés étaient des femmes, contre seulement 18 % en 2018/19 et 14 % en 2019/20. Cette amélioration peut être attribuée aux efforts déployés par la Mission pour proposer des formations à la rédaction de notices personnelles, à l'anglais et à l'informatique dans les différents bureaux locaux.

La Mission se heurte également à des difficultés pour attirer des candidates à des postes soumis à recrutement international, même si elles sont moins marquées que pour les postes soumis à recrutement national. Elle a fait des progrès pour ce qui est de recruter des femmes à des postes soumis à recrutement international ces dernières années, comme en témoigne l'augmentation du pourcentage de nouvelles recrues féminines, qui était de 35 % en 2018/19 avant de se stabiliser à 45 % en 2019/20 et 44 % en 2020/21.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

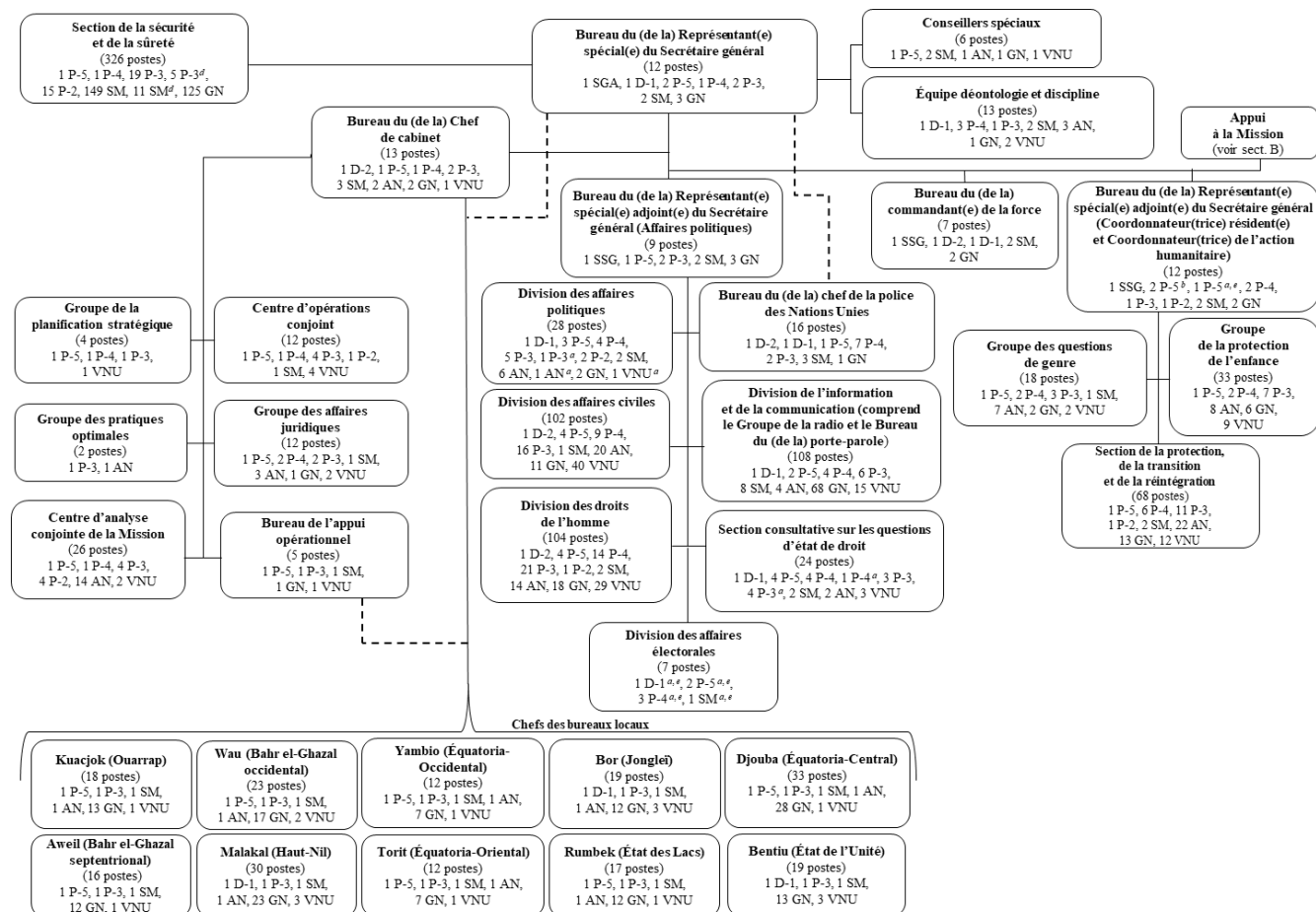
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

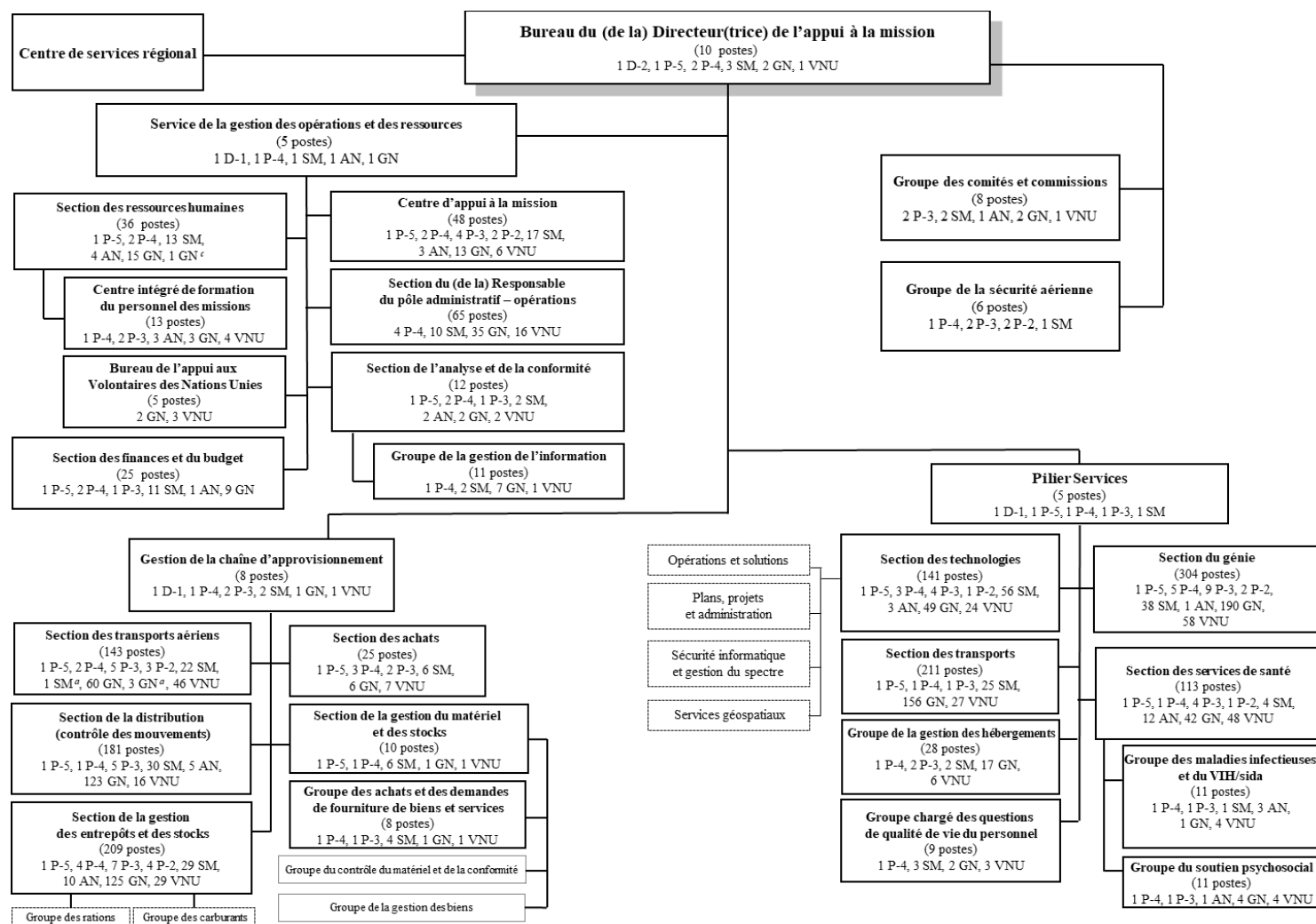
^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Transformation.

^e Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Appui à la Mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Transformation.

^e Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Carte

